



Beaucoup d'autres documents disponibles, à télécharger sur [www.lavieduboncote.info](http://www.lavieduboncote.info)

**#LANDFORFARMERS**

# Hold up sur les terres

Comment le monde ouvre la voie aux accaparements de terres par les entreprises

ActionAid International Mai 2014

**act:onaid**

PEUPLES  
SOLIDAIRES  
act:onaid



**Participants** à la Caravane de l'espoir transafricaine sur le climat, sponsorisée par ActionAid, lors de la journée mondiale de protestation à Durban.  
PHOTO : JAMES AKENA/PACJA

## Remerciements

Ce rapport a été écrit par Julian Oram pour ActionAid International.

L'auteur souhaite remercier certaines personnes pour leurs inestimables contributions au contenu de ce rapport, en particulier : Soren Ambrose, Antoine Bouhey, Kyseline Cherestal, Mark Curtis, Alexander Birk Petersen Ege, Doug Hertzler, Aftab Alam Khan, Elias Mtinda, Sumathi Pathmanaban, Tim Rice, Sara Shaw, Kim Trathen et Ruchi Tripathi. Toute erreur ou inexactitude que pourrait contenir ce rapport ne saurait cependant être attribuée qu'à l'auteur lui-même.

Photo de couverture :

Leoni Maniraguha Sebijumba de la République démocratique du Congo a vu ses terres accaparées par ses frères. Grâce à un projet d'ActionAid, elle a pu apprendre quels étaient ses droits et récupérer sa terre. PHOTO : ACTIONAID

Traduit de l'anglais par Elizabeth Libbrecht

Graphisme par www. NickPurser.com

Mise en page par Solenn Le Cars – www.herbe-folle.fr

Beaucoup d'autres documents disponibles, à télécharger sur [www.lavieduboncote.info](http://www.lavieduboncote.info)

## Sommaire

<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Glossaire</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. La ruée mondiale vers la terre</b>	<b>8</b>
Une ressource vitale dans la lutte contre la pauvreté	8
Où ont lieu les transactions foncières ?	10
À qui va la terre ?	11
<b>2. Les moteurs des accaparements de terres : la crise mondiale et les mesures incitatives publiques</b>	<b>12</b>
La terre, une valeur sûre au cœur d'une avalanche mondiale d'investissements	12
Des régimes de gouvernance foncière faibles	13
Le besoin de combler le déficit d'investissements agricoles	13
Des accaparements de terres sous l'égide de l'état	14
Les politiques publiques d'incitation aux accaparements de terres	14
Le rôle des institutions financières internationales	21
Les fonds d'investissement agricoles soutenus par les gouvernements	24
<b>3. La mesure du coût des accaparements de terres</b>	<b>26</b>
Perte d'autonomie et marginalisation	26
Des communautés déplacées	27
Des violations de droits humains	28
Les femmes en font les frais	30
Des moyens de subsistance perdus et une augmentation de l'insécurité alimentaire	31
La fracture sociale et les impacts culturels	32
<b>4. Développer des modèles alternatifs d'investissement</b>	<b>35</b>
Assurer les droits des utilisateurs traditionnels de la terre	35
Promouvoir des petites exploitations durables et résilientes	37
Garantir des relations commerciales plus justes	41
Adopter une approche intégrée de l'autonomisation des femmes	42
<b>5. Conclusions et recommandations aux gouvernements</b>	<b>44</b>
<b>Références</b>	<b>47</b>

## Glossaire

<b>AECF</b>	Le Fonds d'appui africain pour le développement de l'entreprise
<b>AGRA</b>	Alliance pour une révolution verte en Afrique
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement
<b>BuZa</b>	Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas
<b>CDC</b>	Commonwealth Development Corporation
<b>CPLÉ</b>	Consentement Préalable, Libre et Eclairé
<b>CSA</b>	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
<b>DANIDA</b>	Agence danoise pour le développement international
<b>DEG</b>	Banque de développement allemande
<b>DfID</b>	Département britannique pour le développement international
<b>DV</b>	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives Volontaires)
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FED</b>	Fonds européen de développement
<b>FEM</b>	Forum économique mondial
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>IPF</b>	Initiative de politique foncière
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAA</b>	Programme d'acquisition d'aliments
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>SAGCOT</b>	Corridor sud de la croissance agricole de la Tanzanie
<b>SFI</b>	Société financière internationale
<b>TAAS</b>	Assistance technique et services consultatifs
<b>TSA</b>	Tout sauf les armes
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international

## Introduction

**Ces dernières années, une ruée mondiale vers la terre a provoqué, dans les pays en développement, une augmentation considérable du nombre de personnes expulsées ou privées d'accès à leurs propres terres. Cela a parfois donné lieu à des confrontations violentes avec les autorités, lors de l'arrivée des entreprises. Avec peu de compensations ou de moyens de subsistance alternatifs offerts, des millions de personnes tombent dans la pauvreté, souffrent de la faim et sont victimes d'expropriation.**

Depuis l'an 2000, plus de 1 600 transactions foncières de grande échelle ont été documentées, soit une surface totale de plus de 60 millions d'hectares<sup>1</sup>. Cela représente une superficie immense, supérieure à celle de l'Espagne, de l'Allemagne, ou du Kenya. Aussi, il est probable que bon nombre d'acquisitions de moyenne ou grande envergure demeurent à ce jour ni documentées, ni quantifiées<sup>2</sup>.

*« J'ai eu connaissance du projet quand j'ai vu des bulldozers raser la forêt et essayer d'expulser de force des personnes de leurs propriétés. Pourtant, je fais partie des anciens du village »,* affirme Jacob Kobani, membre de la communauté de Marafa, un village de la région côtière de Malindi au Kenya.

En octobre 2009, des membres de la communauté de Jacob et beaucoup d'autres femmes et hommes des communautés de Malindi dénonçaient aux autorités locales le transfert de leurs terres, sans leur consentement, à une entreprise italienne. ActionAid découvrit rapidement que le Conseil du comté de Malindi louait 50 000 hectares de terres communautaires à la Kenya Jatropha Energy Ltd, une entreprise privée spécialisée dans la production d'agrocarburants, propriété de l'entreprise italienne Nuove Iniziative Industriali. Le Conseil devait recevoir 100 000 euros de revenus annuels provenant d'un bail de 33 ans pour la terre. Selon



**Henganani Merakini**, une femme paysanne vivant dans la forêt de Dakatcha au Kenya. Sa maison et sa terre sont situées sur le terrain prévu pour la plantation d'agrocarburants dirigée par la Kenya Jatropha Energy Ltd (propriété de l'entreprise italienne Nuove Iniziative Industriali).  
PHOTO: CHRIS COXON/ACTIONAID

des calculs d'ActionAid, le projet devait entraîner l'expulsion de près de 20 000 personnes et la destruction de la forêt de Dakatcha, abritant des espèces rares d'oiseaux et d'arbres<sup>3</sup>.

Toutefois, les communautés n'avaient ni été consultées ni donné leur accord à ce projet. Comme l'affirme Henzanani Merakini, une petite exploitante de 26 ans, « si le gouvernement approuve ce projet pilote de plantation, je perdrai mon terrain et je serai sûrement expulsée, donc je ne suis pas contente. L'entreprise ne m'a pas proposé un autre terrain ou logement, et je n'ai pas encore reçu d'ordre d'expulsion. Le jour où sera approuvé le projet, sera le jour où nous serons expulsés ».

Les communautés locales portèrent l'affaire en justice et demandèrent l'arrêt immédiat du projet, tandis que des dizaines de milliers de signatures étaient recueillies au Kenya et ailleurs dans le cadre d'une pétition. En septembre 2010, le gouvernement kenyan demanda au Conseil du comté d'établir un programme d'utilisation multiple des terres qui conserverait toutes les zones forestières et à l'entreprise de fournir des preuves concrètes des retombées économiques, sociales et environnementales du projet proposé. Un an plus tard, en septembre 2011, le gouvernement interdit la culture de jatropha dans la région côtière, soulignant que l'entreprise italienne avait échoué à « fournir des preuves scientifiques démontrant que le développement du jatropha serait durable et économiquement profitable pour le pays et les communautés »<sup>4</sup>.

Une telle catastrophe évitée de justesse pourrait être choquante, mais il ne s'agit pas d'un cas isolé. Dans le sillage de la crise alimentaire de 2007-8, le taux de transactions foncières à grande échelle a augmenté radicalement avec l'intensification de la demande en terres agricoles, avant de décroître avec la baisse des prix des produits alimentaires en 2010. Cependant, sur le long terme, la tendance est à l'intensification des tentatives d'acquisition de terres par des gouvernements, des investisseurs de l'industrie agroalimentaire et par le secteur financier, dans les pays à faible revenu, et quel que soit le prix pour ceux qui vivent déjà sur ces terres. La pression

sur la terre est directement liée à la demande en nourriture, en carburant, en fourrage et en fibre, ainsi qu'à d'autres secteurs, tels que la sylviculture, l'exploitation minière ou le tourisme. Les projections en termes de croissance démographique mondiale, de revenus et de modes de consommation dans les décennies à venir montrent que cette compétition pour l'accès à la terre ne peut que s'intensifier.

Ceci dit, ces moteurs d'acquisition foncière n'apparaissent pas sans raison. **Hold-up sur les terres** met en lumière la manière dont l'accaparement des terres est facilité par des financements publics et des politiques d'encouragement, tant par les gouvernements des pays « hôtes » que ceux des pays « d'origine » des investissements, les donateurs, ou les agences internationales. La plupart de ces accords sont conclus sans le consentement éclairé des membres des communautés, dont la majorité gagnent leurs vies et nourrissent leurs familles grâce à ces terres. Parmi les mécanismes à travers lesquels l'argent du contribuable et les politiques publiques favorisent les accaparements de terres, figurent :

- La vente directe ou la location de terres aux investisseurs par les gouvernements hôtes.
- Des mesures incitatives prises par les gouvernements des pays hôtes en faveur des investissements de firmes agroalimentaires dans la terre, à savoir : des avantages fiscaux et des exonérations douanières, souvent concentrés géographiquement sur des zones économiques spéciales ou des « couloirs de croissance ».
- L'incapacité, tant des gouvernements des pays « hôtes » que de ceux des pays « d'origine », à réformer les lois de gouvernance foncière fondées sur une bonne pratique au niveau international (tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (DV), facilite la mainmise qu'exercent sur la terre les pouvoirs en place conjointement avec les investisseurs.
- Des initiatives, menées par le G8 et d'autres gouvernements donateurs pour faciliter les investissements privés dans les pays hôtes, telles que la Nouvelle Vision pour l'Agriculture et

la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui échouent à garantir et à mettre en œuvre les DV.

- Des fonds d'investissement agricoles soutenus par des donateurs, finançant les acquisitions foncières des firmes agroalimentaires, souvent sans systèmes transparents et responsables visant à garantir que ces investissements ne soient pas préjudiciables.
- Des institutions financières multilatérales financées par des gouvernements, qui apportent un soutien financier, technique et politique à des projets et des programmes comportant des acquisitions de terre à grande échelle dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'énergie, de l'exploitation minière, des infrastructures et du tourisme.
- Des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux qui renforcent les droits des investisseurs étrangers, mais échouent à protéger les droits humains des communautés dans les pays hôtes.
- Des quotas publics sur les agrocarburants, particulièrement en Europe, qui alimentent la demande en terres agricoles étrangères pour des cultures énergétiques destinées à l'export.

ActionAid est une organisation qui a, pendant de nombreuses années, collaboré avec des communautés rurales en Asie, en Afrique et en Amérique latine et aidé les femmes et les hommes de ces communautés à revendiquer leur droit à l'alimentation. Ceci lui a permis de constater par elle-même la manière dont l'absence de droits fonciers garantis contribue à accentuer la faim et la pauvreté.

Dans **Hold-up sur les terres**, ActionAid présente des cas soulignant le lien de causalité entre l'accaparement des terres au Cambodge, en Inde, au Sénégal, en Sierra Leone et en Tanzanie, et les expulsions de force, les violations de droits humains, les pertes des moyens de subsistance, les divisions de communautés, la destruction de sites culturellement importants, l'insécurité alimentaire croissante, qui résulte finalement en une pauvreté accrue. Ce rapport montre notamment comment les femmes, qui prennent en charge la majeure partie de la production agricole domestique

dans de nombreux pays, sont souvent les plus durement touchées par les conséquences des accaparements de terres.

Mais cette course au désastre peut être interrompue. Il y a un besoin urgent de réformes pouvant supprimer l'attirail de financements et de politiques publiques qui favorisent actuellement l'accaparement des terres et rediriger les ressources vers des modes de production agricole à la fois plus équitables et plus durables.

Dans beaucoup de pays, l'agriculture a grandement besoin d'investissements. Mais plutôt que d'encourager l'accaparement des terres en proposant des terres, des crédits à taux faibles et des exonérations d'impôts pour les entreprises aux investisseurs étrangers, les gouvernements et les agences de développement et de coopération devraient concentrer leurs efforts sur l'amélioration de l'accès aux ressources pour le plus grand groupe d'investisseurs privés dans l'agriculture : les petits exploitants.

L'argent public devrait être réaffecté au soutien des petits producteurs de nourriture dans le but d'améliorer la résilience, la rentabilité et la pérennité de leurs exploitations. Pour ce faire, il faudra renforcer les capacités des groupes de petits producteurs, mettre en place des mesures incitatives en faveur de systèmes d'agriculture écologiques, prévoir un accès au capital et au crédit, renforcer les liens avec les marchés locaux, et améliorer le choix en matière de chaîne de valeur au niveau local, pour les femmes en particulier.

Les gouvernements devront aussi s'assurer que les régimes de gouvernance foncière au niveau national et international soient renforcés afin de protéger les droits des utilisateurs traditionnels de la terre, et ceux des femmes en particulier, par exemple, en mettant en œuvre les Directives Volontaires et en adoptant un ensemble de principes basés sur les droits humains pour un investissement responsable dans l'agriculture, lors du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de cette année.

**Il est temps de mettre fin au hold-up sur la terre.**

## 1. La ruée mondiale vers la terre

**Des femmes** collectent du bois de chauffage dans la réserve de Ndiaké, au Sénégal, à partir des arbres coupés par l'entreprise à capitaux italiens Senhuile SA. En mars 2012, le gouvernement du Sénégal a accordé 20 000 hectares de terres à Senhuile SA dans cette région. Les activités de l'entreprise menacent les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations locales en confisquant les pâturages vitaux et en restreignant l'accès à la nourriture, à l'eau et au bois de chauffage (Voir encadré 3). PHOTO : MAMADOU DIOP/ACTIONAID



### Une ressource vitale dans la lutte contre la pauvreté

Pour des millions de personnes vivant dans les pays les plus pauvres du monde, l'accès à la terre est une question non pas de richesse, mais de survie, d'identité et d'appartenance. La majeure partie des 1,4 milliard de personnes qui gagnent moins de 1,25 dollar par jour vivent en zone rurale et dépendent principalement de l'agriculture pour leur subsistance, tandis que 2,5 milliards de personnes travaillent à temps plein ou partiel dans de petites exploitations agricoles<sup>5</sup>. Les petits exploitants, les sociétés pastorales, les communautés forestières et les pêcheurs dépendent tous directement de la terre et des ressources naturelles qui leur fournissent à la fois du travail et de quoi nourrir leurs familles, tout en occupant une place centrale dans leur identité culturelle.

Selon les données de l'ONU, les petits producteurs gèrent environ 500 millions d'exploitations et produisent plus de 80 % de la nourriture consommée dans de vastes régions du Sud<sup>6</sup>, et plus particulièrement en Afrique sub-saharienne et

en Asie du Sud. Les femmes paysannes produisent la moitié de la nourriture mondiale et entre 60 % et 80 % des cultures alimentaires des pays en développement<sup>7</sup>.

Des données économiques montrent qu'une hausse d'un pour cent du Produit Intérieur Brut (PIB) agricole par habitant réduit cinq fois plus la pauvreté qu'une augmentation d'un pourcent du PIB dans n'importe quel autre secteur, en particulier chez les personnes les plus pauvres<sup>8</sup>. Afin de lutter contre la pauvreté et la faim, afin de faire respecter les droits sociaux, économiques, et culturels de tous, et afin que tous puissent vivre dans la dignité, il est indispensable de s'assurer que les droits d'accès à la terre et aux ressources naturelles des femmes et des hommes qui vivent de la terre, du bétail ou de la mer, soient garantis.

Cependant, ces droits sont menacés dans le monde entier. Dans de nombreux pays parmi les plus pauvres, de vastes portions de terre sont vendues ou louées via des baux emphytéotiques à des entreprises locales ou étrangères, et à des gouvernements étrangers cherchant à s'assurer un accès à la terre agricole pour des exploitations

commerciales, forestières, minières, pour y produire de l'énergie, ou simplement comme actif financier. Des recherches approfondies menées au cours des dernières années ont montré que nombre de ces acquisitions se caractérisent par un manque

de transparence et de consultation, et portent atteinte aux droits humains<sup>9</sup>. Dans de nombreux cas, ces transactions se font avec le soutien de gouvernements, d'agences internationales, et d'institutions financières multilatérales.

### Encadré 1 : Qu'est-ce qu'un accaparement de terres ?

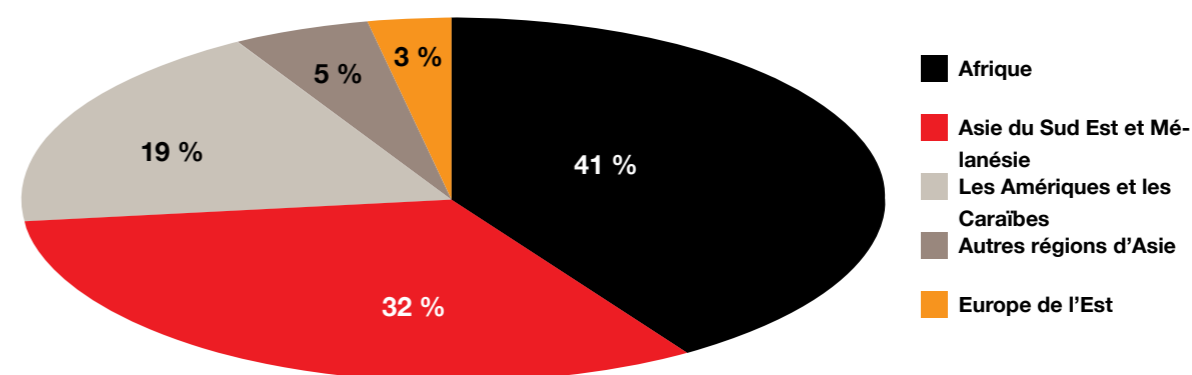
La définition la plus citée de ce que constitue un accaparement de terre est issue de la « Déclaration de Tirana<sup>10</sup> », convenue en mai 2011 entre les gouvernements, les instances internationales, et les groupes issus de la société civile participant à une importante conférence sur les régulations et les droits fonciers. L'accaparement de terres y est défini « comme des acquisitions et des concessions, qui présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

1. qui sont contraires aux droits de l'homme et en particulier aux droits des femmes à un traitement équitable ;
2. qui ne reposent pas sur le consentement préalable, libre et éclairé des usagers affectés ;
3. qui ne reposent pas sur une évaluation minutieuse, ou ne tiennent pas compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux (y compris sur les aspects du genre) ;
4. qui ne font pas l'objet de procédures transparentes définissant des engagements clairs et contraignants en ce qui concerne les activités, l'emploi et le partage des bénéfices ;
5. qui ne reposent pas sur une planification démocratique efficace, une supervision indépendante et une participation significative. »

Dans ce rapport, nous utilisons le terme accaparement de terres selon cette définition. En revanche, nous utiliserons le terme « transaction foncière » pour tout accord qui ne répondrait pas à un ou plusieurs des critères ci-dessus. Tel que défini par la Land Matrix, les transactions foncières :

- impliquent un transfert des droits d'utilisation, de contrôle et de propriété de la terre via l'achat, la location ou la concession ;
- couvre une surface de 200 hectares ou plus ;
- implique la conversion potentielle des terres dédiées à la production à petite échelle, à l'usage de communautés locales ou qui jouent un rôle important dans l'écosystème, vers un usage commercial.

Graphique 1 : Nombre de transactions foncières par région (nombre total de transactions foncières : 1 515)



Source : The Land Matrix (consultée en Avril 2014)

## Où ont lieu les transactions foncières ?

Il est impossible d'évaluer avec certitude la véritable étendue des acquisitions de terres, car les informations les concernant sont souvent exclues du domaine public et manquent de transparence (voir encadré 2). Mais il est évident que des transactions

foncières à grande échelle ont lieu dans toutes les régions du monde, du Rwanda à la Roumanie et de la Colombie au Cambodge. Comme le montre la graphique 1, la grande majorité des transactions foncières à grande échelle dont il existe une trace écrite se sont déroulées en Asie du Sud-Est, en Afrique sub-saharienne, et en Amérique latine.

### Encadré 2 : Données relatives aux transactions foncières : une inconnue bien connue

La première organisation à avoir tenté de quantifier l'inquiétante hausse du nombre d'accaparements de terres est l'ONG GRAIN, qui publia en 2008 une évaluation globale<sup>11</sup>. GRAIN maintient encore à ce jour la plus grande base de données regroupant des cas d'accaparement de terres sur le site internet [farmlandgrab.org](http://farmlandgrab.org), dans laquelle vont puiser nombres d'autres bases de données.

La tentative la plus complète de documentation des transactions de terres à grande échelle est sans doute la Land Matrix Initiative, une base de données en ligne soutenue par divers ONG, donateurs et organisations intergouvernementales.

Bien que ce rapport tire une bonne partie de ses informations de la Land Matrix, surtout pour ce qui est des données générales sur l'ampleur des transactions foncières à l'échelle mondiale ou régionale, il est bon de noter que les informations rapportées sur la Land Matrix ont aussi leurs limites. Du fait du manque de transparence dans beaucoup de pays, il est encore difficile de déterminer le statut des transactions – à savoir si elles sont en cours ou si elles ont été abandonnées – de même que la superficie des terrains qu'elles occupent, malgré les études approfondies à l'échelle nationale. De plus, certains projets peuvent sembler abandonnés pendant un temps et refaire surface plus tard, souvent sous un autre nom.

La Land Matrix tente d'enregistrer toutes les transactions de plus de 200 hectares qui « impliquent la conversion potentielle des terres dédiées à la production à petite échelle, à l'usage de communautés locales ou qui jouent un rôle important dans l'écosystème, vers un usage commercial<sup>12</sup>. » Cependant, la taille médiane des transactions dans la base de données est grande, d'une superficie supérieure à 8000 hectares<sup>13</sup>. Ceci pourrait signifier qu'il est plus probable que les acquisitions de plus grande envergure soient documentées, tandis que d'autres transactions, plus petites mais pas moins considérables, de l'ordre d'une centaine ou de quelques milliers d'hectares, pourraient passer inaperçues.

Des dix pays les plus visés par les investisseurs en quête de transactions foncières à grande échelle, six (le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo, le Mozambique, le Libéria, le Soudan et le Sierra Leone) se trouvent en Afrique. À la fin de l'année 2013, les transactions de ce type enregistrées par l'ILC en Afrique se chiffraient à près de 40 millions d'hectares au total, ce qui représente

une superficie à peu près égale à celle de la Suisse<sup>14</sup>. Parmi les autres cibles privilégiées, on compte : la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Indonésie, le Brésil, l'Ukraine, l'Uruguay, le Congo Brazzaville, l'Éthiopie, le Sierra Leone, la Guyane, le Ghana, le Cambodge, le Zimbabwe, la Zambie, Madagascar, l'Argentine, le Gabon, le Laos, la Tanzanie, le Vietnam, la Colombie et le Sénégal<sup>15</sup>.

Bien souvent, les investisseurs et les élites locales impliqués dans les transactions qualifient les zones concernées de « vides », d'« inutilisées », ou de « sous-utilisées »<sup>16</sup>. Cependant, il s'agit là d'une vision fautive de la réalité. Les investisseurs visent généralement des zones aisément accessibles avec un fort potentiel de rendement, et dont la densité de population est souvent considérable. Des transactions dont fait état la base de données Land Matrix, quasiment la moitié visait des terres agricoles déjà exploitées.

Même les terres prétendument « vides » ont généralement des propriétaires légitimes qui sont susceptibles de les utiliser à différentes fins. Par exemple, il existe très peu de terres réellement inutilisées en Afrique si l'on tient compte des activités pastorales, des techniques traditionnelles de gestion de la terre en régions semi-arides, de l'usage rituel et religieux de la terre, et des forêts naturelles qui regorgent de nombreux produits essentiels. De ce fait, les transactions foncières à grande échelle mettront inévitablement les investisseurs et les utilisateurs traditionnels de la terre en concurrence<sup>17</sup>. Il convient aussi de signaler que les modes et systèmes de gestion traditionnels de la terre, surtout en zones semi-arides, conviennent mieux à l'environnement que la culture intensive irriguée, qui peut rapidement dégrader les sols fragiles et surexploiter les réserves d'eau douce.

Dans de nombreux pays, cette situation est aggravée par la trame complexe des régimes de propriété foncière. Il existe souvent un mélange de régimes formels et informels de propriété foncière (terre tribale, pratiques coutumières en matière d'héritages, terres prêtées ou louées, arrangements de partage familial etc.) qui se superposent à divers statuts de propriété collective, de même qu'à des titres de propriété privée et à des accords formels de cession ou de location. En Afrique sub-saharienne, par exemple, 10 % seulement des terres rurales sont inscrites aux registres officiels<sup>18</sup>.

## À qui va la terre ?

D'après les données de la Land Matrix, les États Unis sont à l'origine de la plupart des investissements conclus (7,09 millions d'hectares), suivis par la

Malaisie (3,35 m ha.), les Émirats Arabes Unis (2,82 m ha.), le Royaume Uni (2,96 m ha.), l'Inde (1,99 m ha.), Singapour (1,88 m ha.), les Pays-Bas (1,68 m ha.), l'Arabie Saoudite (1,57 m ha.), le Brésil (1,37 m ha.) et la Chine (1,34 m ha.)<sup>19</sup>.

Les parties impliquées dans les transactions foncières à grande échelle comprennent un large éventail d'investisseurs nationaux et internationaux, qui travaillent le plus souvent en collaboration avec des acteurs locaux influents. Une étude menée par la Deutsche Bank Research met en lumière l'existence de trois grands groupes d'acteurs économiques impliqués dans le secteur des terres agricoles : 1) les gouvernements cherchant à acquérir de la terre à l'étranger pour sécuriser leurs réserves en nourriture et en énergie, 2) les entreprises agricoles qui cherchent soit à accroître leur production, soit à intégrer la chaîne d'approvisionnement, et 3) des investisseurs financiers.

D'autres secteurs économiques en quête de terre viennent s'ajouter à ces trois catégories, dont notamment les industries minières, les entreprises de tourisme et les concessions sylvicoles. L'étude montre que ces acteurs n'agissent pas de façon isolée. En faisant pression sur la terre, les intérêts d'un des groupes d'acteurs motiveront les actions des autres groupes<sup>20</sup>.

## 2. Les moteurs des accaparements de terres : la crise mondiale et les mesures incitatives publiques

### La terre, une valeur sûre au cœur d'une avalanche mondiale d'investissements

Bien que la fréquence des transactions foncières à grande échelle augmente depuis la fin des années 1990, la récente déferlante d'accaparements de terres n'a véritablement commencé qu'à la suite des crises alimentaires et financières de 2007-2008.

Résultat d'une combinaison de facteurs tels que la compétition accrue pour l'usage de la terre entre la nourriture, les carburants, et l'alimentation animale, les fluctuations dans le rendement des récoltes dues aux changements climatiques, et la négligence prolongée du secteur agricole dans de nombreux pays, l'envolée des prix des produits alimentaires a provoqué des émeutes dans une douzaine de grandes villes à travers le monde. Soudain, les décideurs politiques ont dû ouvrir les yeux et constater que l'état de précarité du système alimentaire mondial était tel qu'il mettait en péril la stabilité de leurs propres pays.

La demande croissante en denrées agricoles a entraîné une augmentation de la quantité de terres agricoles utilisées au niveau mondial, et a multiplié le nombre d'accaparements de terres transnationaux par des gouvernements étrangers, des fonds souverains, des fonds de capital-investissement, des groupes agroalimentaires et d'autres acteurs clés<sup>21</sup>. Après avoir plus ou moins stagné pendant les années 1990, la superficie mondiale cultivée s'est rapidement accrue au cours des dernières années, s'étendant de 30,6 millions d'hectares entre 2004 et 2012<sup>22</sup>.

En plus de la demande croissante en terres agricoles à vocation alimentaire depuis 2007, la pression concurrentielle d'autres secteurs continue à stimuler les intérêts pour les transactions foncières. On compte parmi ces secteurs la production de cultures énergétiques

(agrocarburants), d'alimentation animale, de pâturages, de fibres, mais aussi la sylviculture, l'exploitation minière, le tourisme, l'industrie et le développement des opérations immobilières. Le bétail et les agrocarburants ont été des moteurs clés. Un tiers des cultures mondiales sont destinées à la nourriture animale, tandis que 13 milliards d'hectares de forêts sont perdus chaque année en vue d'une conversion vers un usage pastoral ou agricole, pour la production d'alimentation animale et de denrées alimentaires<sup>23</sup>. La demande croissante en cultures énergétiques au niveau mondial, ayant pour moteur les quotas pour l'utilisation de bioéthanol et de biodiesel imposés en Europe et aux États-Unis, a aussi nourri l'intérêt porté aux transactions foncières<sup>24</sup>. Un autre vecteur de cette évolution était la situation qui a suivi la crise bancaire et financière. Les institutions financières se sont bousculées pour trouver de nouveaux postes d'investissements



Un militant d'ActionAid proteste à l'extérieur du bureau de Sun Biofuels à Londres, en soutien aux habitants de Kisware en Tanzanie, où l'entreprise a accaparé des terres pour une plantation d'agrocarburants (Voir encadré 10). PHOTO: KRISTIAN BUUS/ACTIONAID

« sûrs », y compris des dérivés de matières premières, des actions dans des entreprises spécialisées dans les matières premières et des actifs concrets tels que la terre. De plus, certaines initiatives internationales consacrées à attribuer une valeur aux ressources naturelles pour leur fonction de régulatrices du réchauffement climatique, telles que le REDD+, Programme sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Dégradation), ont donné une raison supplémentaire aux gouvernements et aux entreprises d'explorer de nouveaux horizons et de chercher à tirer profit de la terre.

### Des régimes de gouvernance foncière faibles

La faiblesse de la gouvernance et des réglementations en matière d'usage de la terre et d'investissements agricoles est une autre condition permettant l'augmentation des accaparements de terres. Les droits des petits exploitants et des peuples indigènes sont trop peu reconnus, même s'ils habitent dans une zone fixe ou l'utilisent depuis plusieurs générations. Cela les rend victimes de la corruption qui peut accompagner les transactions foncières, et sujets à l'expropriation contre leur gré et sans compensation équitable.

Souvent, les gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas s'adapter au mode de reconnaissance des droits fonciers qui convient aux communautés. Et ceci, en dépit des principes reconnus au niveau international, tels que les Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives Volontaires), qui demandent aux États de reconnaître, respecter et protéger les droits fonciers légitimes des utilisateurs traditionnels de la terre, qu'ils figurent au cadastre officiel ou pas (plus d'informations à ce sujet dans la section 4). Généralement, les investisseurs visent aussi les pays dotés des gouvernements les plus faibles au monde. Une étude menée pour Oxfam en 2013 sur le lien entre la gouvernance et les transactions foncières

montrait que, parmi les 56 pays dans lesquels des transactions foncières à grande échelle avaient eu lieu entre 2000 et 2011, 78 % avaient une note en dessous de la moyenne au regard des quatre indicateurs clés utilisés par la Banque mondiale : rendre des comptes aux citoyens, l'État de droit, la qualité des réglementations du secteur privé, et le contrôle de la corruption. Cette étude montre aussi que la note moyenne dans ces quatre domaines était de 30 % plus basse dans les pays où avaient eu lieu des transactions foncières à grande échelle que dans les pays où elles n'avaient pas eu lieu<sup>25</sup>.

### Le besoin de combler le déficit d'investissements agricoles

Les actions qui ont été menées récemment pour attirer des investissements sont largement motivées par la volonté de développer l'adoption de technologies et de pratiques conventionnelles de l'agriculture commerciale. Cela implique tant les programmes visant à engager les petits producteurs – tels que des programmes d'agriculture contractuelle ou d'out-grower – que ceux qui visent à stimuler la croissance d'entreprises commerciales agricoles de taille moyenne à grande. Dans beaucoup de cas, l'intention derrière ces démarches est de lier les producteurs adoptant ce modèle de production aux marchés nationaux urbains et internationaux, plutôt que d'encourager la disponibilité d'aliments de bonne qualité nutritionnelle dans les économies locales.

La logique politique derrière la promotion de ce modèle d'investissement est claire. Afin de compenser les énormes carences dans les budgets alloués à l'agriculture tant par les pays en développement que par les pays donateurs, les gouvernements se sont tournés vers les investisseurs multinationaux, les acheteurs de denrées alimentaires et les industries de transformation alimentaire pour combler le déficit d'investissements.<sup>26</sup> Les pays en développement espèrent que cette stratégie permettra de créer des emplois dans le secteur agricole, d'encourager la production de denrées alimentaires, d'augmenter les revenus liés aux exportations, et de créer d'autres relations avec l'agro-industrie qui

stimuleraient la croissance économique rurale. Aussi, comme les plus grands groupes agroalimentaires multinationaux sont basés dans des pays industrialisés, l'ouverture de marchés pour ces entreprises représente potentiellement une aubaine pour les économies des pays donateurs.

Ce n'est donc pas surprenant que les gouvernements cherchent à attirer des investissements privés dans le secteur de la terre agricole, avec comme mot d'ordre d'améliorer la sécurité alimentaire et d'accélérer la croissance. Ci-dessous, nous mettons en exergue quatre méthodes à travers lesquelles les gouvernements facilitent les transactions foncières pour soutenir le développement des industries de l'alimentaire, de la fibre et de l'énergie dans les pays en développement :

- les ventes directes de terres et les accords de concession à long terme mis en place par les gouvernements des pays hôtes ;
- des politiques publiques d'encouragement des transactions foncières commerciales en lien avec des stratégies de croissance agricole, comme par exemple : des crédits d'impôts et des exonérations douanières pour les investisseurs agroindustriels, souvent axés sur des « couloirs de croissance » et bénéficiant d'un soutien croissant de la part d'initiatives internationales comme la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- un soutien apporté aux transactions foncières à grande échelle par des institutions financières multilatérales soutenues par les gouvernements ;
- des transactions foncières menées à bien par des entreprises privées mais financées par des fonds d'investissement agricoles issus de l'argent public.

Ces stratégies ignorent le fait que les petits exploitants représentent à ce jour la majorité des investisseurs dans le domaine agricole. Des études ont montré, depuis longtemps déjà, que les petits exploitants sont capables de produire plus par mètre carré de terre, et de faire vivre plus de personnes, que les exploitations industrielles, si les politiques gouvernementales les soutenaient au lieu de les désavantager<sup>27</sup>.

### Des accaparements de terres sous l'égide de l'État

Les autorités locales et nationales jouent un rôle dans les accaparements de terres en intervenant directement dans les ventes de terres ou les actes de concession ou en promouvant et en favorisant ce type de transactions (voir encadré 3).

Dans certains cas, les gouvernements sont les principaux acteurs en termes d'acquisition et/ou d'allocation directe de la terre. Dans des pays comme l'Éthiopie et le Vietnam, par exemple, l'État est investi de l'autorité suprême en matière d'allocation des terres. Même là où l'État ne possède pas la majorité des terres, le gouvernement peut jouer un rôle actif dans l'obtention de terres à travers l'utilisation de pouvoirs exécutifs. Les élites politiques et économiques servent souvent de médiateurs, en aidant les investisseurs à identifier les terres « disponibles » et en négociant l'accès à ces terres et les compensations à verser. Puisque la propriété foncière est directement associée aux autorités publiques, le pouvoir des communautés rurales à revendiquer leurs droits et à résister à l'accaparement de leurs terres et des ressources naturelles qui y sont associées, est très restreint<sup>28</sup>.

Certains gouvernements ont également mis en œuvre des stratégies pour devenir eux-mêmes des investisseurs actifs dans les terres agricoles ou les entreprises agroindustrielles à l'étranger, en utilisant par exemple les fonds souverains et les entreprises d'État, ou en passant par des traités bilatéraux d'investissement (TBI) ou des accords de coopération agricole<sup>29</sup>. Au cours de la dernière décennie, les États du Golfe ont été particulièrement actifs dans leurs efforts d'acquisition de terres dans les pays africains.

### Les politiques publiques d'incitation aux accaparements de terres

En dehors de ces incitations directes, le cadre légal et politique général est aussi un facteur déterminant de la fréquence des accaparements de terres dans les pays à faible revenu. Les pays dont les droits à la terre sont mal définis ou faibles pour les utilisateurs coutumiers facilitent la tâche des puissants acteurs locaux et étrangers en quête de terre<sup>32</sup>.



Madame Fatouma Sow, femme paysanne du village de Thiamene, communauté rurale de Ngith  
PHOTO: Mamadou Diop/ActionAid

### Encadré 3 : Les communautés résistent au déplacement forcé au Sénégal

En 2010, Sénéthanol SA, une entreprise basée à Dakar, souhaite obtenir 20 000 hectares de terres dans la région de Fanaye au Sénégal, afin de cultiver de la patate douce pour la production d'agrocarburants destinés au marché européen. Ayant besoin de cette terre pour se nourrir et subvenir à ses besoins, la majorité de la population locale s'oppose fermement à ce projet. La situation monte rapidement et vire à la tragédie le 26 octobre 2011, lorsque deux paysans sont tués et des dizaines d'autres blessés lors d'une manifestation organisée contre le projet<sup>30</sup>.

Au cours des années suivantes, le projet est plusieurs fois suspendu puis relancé par les présidents sénégalais au pouvoir, et sa mise en œuvre est depuis assurée par Senhuile SA, un consortium détenu à 51 % par Tampieri Financial Group basée en Italie et à 49 % par Sénéthanol SA.

#### Des conséquences graves pour les populations locales

Aujourd'hui, le projet a été déplacé dans la réserve naturelle de Ndiaël, à 30 kilomètres de son lieu d'origine, une zone qui abrite 37 villages et une population d'environ 9 000 personnes, vivant en grande partie de l'élevage semi-nomade. Les opérations menées par Senhuile SA empêchent l'accès de ces villageois à une partie de leurs pâturages, à la nourriture, à l'eau et au bois de chauffage.

« La limitation de la mobilité des animaux a sérieusement affecté nos moyens de subsistance... nous ne pouvons plus recueillir le lait pour le vendre sur le marché... La population de Ndiaël est une population à faible revenu. Étant donné leur grande activité dans la vente de lait et le ramassage du bois pour le feu, les femmes paysannes, déjà marginalisées, sont les premières victimes et gagnent le moins d'argent ». Fatouma Sow, femme paysanne du village de Thiamene, communauté rurale de Ngith.

Les femmes en particulier se voient obligées de parcourir de grandes distances pour accéder à la nourriture et à l'eau. Chassés de leurs terres, les habitants de la région ne sont plus en mesure de subvenir ni à leurs besoins, ni à ceux de leurs familles. Comme l'affirme Rougi Sow, « si le projet reste ici, nous serons obligés de quitter notre village<sup>31</sup> ».



Afin de défendre leurs droits, de nombreux membres des communautés locales, qui s'étaient opposés au projet depuis le début, ont créé le Collectif pour la défense de la réserve de Ndiaël. Les multiples tentatives de négociations et de protestations n'ont pas apporté de solutions jugées satisfaisantes par les communautés, qui se sont trouvées dans l'impossibilité de rejeter l'investissement. Au vu des impacts négatifs sur leurs moyens de subsistance, la majorité de la population locale demande désormais à l'entreprise de cesser toute activité et de se retirer de la région, et exigent de recouvrer leurs droits à la terre.

« Nous voulons un projet qui nous appartienne, pas un projet qui nous volent nos droits comme le projet Senhuile; nous leur demandons de partir d'ici. Ils n'ont pas consulté les femmes, les jeunes et les enfants. » Awa Sow, membre de l'association des femmes bergères de Ndiaël à Ngith.

De plus, les avancées progressives de la libéralisation commerciale, à travers l'Organisation Mondiale du Commerce et les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, ont favorisé l'entrée d'investisseurs étrangers dans la production et l'export agricole et facilité l'accès des entreprises au foncier étranger. Ces régimes d'investissement libéralisés ont également été vigoureusement promus par des agences multilatérales telles que l'OCDE, la Banque Mondiale et même l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), sans qu'autant d'attention ne soit prêtée au respect du droit à la terre et des droits humains en général dans les pays hôtes (voir encadré 6). À Madagascar par exemple, une série de réformes, soutenues par les instances internationales, ont ouvert la voie à des accaparements de terres à grande échelle, ce qui n'avait pas été possible sous le précédent régime. En 2006, la Banque mondiale a soutenu la création de l'Economic Development Board de Madagascar, un service gouvernemental chargé d'orienter les IDE vers divers secteurs, dont l'agriculture. S'ensuit en 2008, l'adoption d'un code de l'investissement qui permet de faciliter l'achat ou la location de terres agricoles par des investisseurs étrangers. Quelques mois plus tard, une entreprise sud-coréenne Daewoo Logistics annonça qu'elle s'appropriait à louer gratuitement 1,3 millions d'hectares de terre pour un bail de plus de 99 ans dans le but d'y produire du maïs et de l'huile de palme, destinés au marché coréen et mondial<sup>33</sup>.

De manière plus directe, les gouvernements stimulent aussi les transactions foncières à grande échelle à l'aide de politiques publiques visant à attirer des capitaux privés dans le secteur agricole, dont entre autres : des crédits d'impôts, des exonérations douanières à l'export, un relâchement du contrôle sur les capitaux étrangers, la mise à disposition d'infrastructures, et l'accès à des financements à faibles taux d'intérêts. Ces politiques d'incitation sont souvent liées à des zones économiques spéciales définies géographiquement, ou à des « couloirs de croissance », généralement dans des zones à fort potentiel agricole (voir encadré 4).

Tandis que beaucoup de pays adoptaient déjà ce type de stratégies pour attirer les investissements étrangers, le rôle des politiques publiques dans l'incitation aux transactions foncières a pris de l'importance ces dernières années avec l'avènement de plusieurs initiatives internationales visant à relancer l'investissement dans le secteur agricole des pays à moyen et faible revenus.

Au premier plan de celles-ci, on trouve la « Nouvelle Vision de l'Agriculture », lancée au Forum économique mondial en 2010. Cette vision place l'investissement du secteur privé au cœur de la résolution des questions de sécurité alimentaire, de croissance économique et d'agriculture durable, dans un contexte où une croissance de 70 % de la production sera nécessaire pour répondre aux besoins d'une population qui devrait atteindre 9 milliards d'êtres humains en 2050.

Tableau 1: Les initiatives nationales sous l'égide la Nouvelle Vision de l'Agriculture du FEM

Pays	Initiative	Description
Mexique	Nouvelle Vision pour le Développement Agroalimentaire du Mexique (VIDA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implique plus de 40 entreprises et acteurs en collaboration avec le ministère mexicain de l'agriculture, en complémentarité des plans nationaux de politique agricole.</li> <li>Se concentre sur quatre types de denrées : les céréales, les graines oléagineuses, les fruits/légumes et le café/cacao.</li> <li>Vise à mobiliser 740 millions de dollars en investissements d'ici 2018.</li> </ul>
Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Tanzanie	Grow Africa	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme régionale de partenariats lancée en 2011 et portée conjointement par l'Union Africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Forum économique mondial.</li> <li>Vise à multiplier les investissements pour la croissance agricole africaine, en conformité avec les programmes nationaux.</li> <li>À mobilisé plus de 5 milliards de dollars.</li> </ul>
Inde	Partenariat public-privé de l'Etat du Maharashtra	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancé en 2011, implique 20 entreprises et le gouvernement de l'État.</li> <li>Entreprind actuellement 17 projets sur l'intégration de la chaîne de valeur du maïs, du soja, des légumineux, des tomates, des pommes de terre, des oignons, du raisin, de la grenade, du sucre et du coton.</li> <li>À touché plus de 160 000 exploitants à ce jour, et vise à atteindre 1 million d'ici 2016.</li> </ul>
Vietnam	Groupe de travail public-privé sur l'agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondé en 2010, implique plus de 30 entreprises et autres acteurs coopérant avec le ministère de l'agriculture.</li> <li>Se concentre sur le café, le thé, les fruits et légumes, et la pêche.</li> </ul>
Indonésie	Partenariat pour une Agriculture Durable en Indonésie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondé en 2011, implique plus de 30 entreprises et autres acteurs (dont quatre ministères)</li> <li>Collabore sur 10 chaînes de valeur : le riz, le soja, la pomme de terre, le maïs, les produits laitiers, le cacao, le café, l'huile de palme, le caoutchouc et les fruits tropicaux.</li> </ul>
Myanmar (Birmanie)	Réseau agricole du Myanmar (Birmanie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancé en juin 2013, implique plus de 30 entreprises et autres organisations dont des ministères, afin d'identifier leurs intérêts communs et d'explorer de potentielles collaborations sur des cultures spécifiques et des problématiques transversales.</li> </ul>

La Nouvelle Vision a catalysé les partenariats public-privé conçus pour stimuler les investissements dans l'industrie agricole. Au niveau mondial, la « Nouvelle Vision » a travaillé en partenariat avec le G8 et le G20, et a facilité des échanges informels aux plus hauts niveaux, donnant lieu à d'autres initiatives dans son prolongement, telles que la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (cf. ci-dessous). À l'échelle régionale et nationale, elle a formé des partenariats multipartites dans 14 pays en Amérique latine, en Asie et en Afrique (dont un

partenariat régional baptisé Grow Africa), lesquels ont mobilisé plus de 5,7 milliards de dollars en engagements d'investissements agricoles pour les trois à cinq prochaines années (voir tableau 1). En 2014, le Forum économique mondial et le secrétariat de l'ASEAN (association des nations de l'Asie du Sud-Est) développeront et lanceront une plateforme régionale parallèle pour l'Asie, afin de faciliter les partenariats d'investissement agricole en Asie du Sud et du Sud-Est<sup>34</sup>.

Grow Africa se décrit comme étant « une plateforme de partenariat visant à accélérer les investissements et le changement transformatif dans l'agriculture africaine ». Le programme vise à atteindre cet objectif en formant des partenariats public-privé (PPP) et en amplifiant la participation du secteur privé en « assistant les pays partenaires dans le développement de leurs plans d'investissements, dans l'élaboration de leur canal d'investissements et dans le renforcement de la coordination intersectorielle »<sup>35</sup>.

Une des idées cruciales promue par la Nouvelle Vision et Grow Africa est la mise en place de plusieurs grands centres agricoles, ou « corridors de croissance », dans le but d'attirer les investissements<sup>36</sup>. Dans ces zones, les entreprises sont incitées, par les gouvernements hôtes et les donateurs qui les soutiennent, à établir leurs opérations au moyen de mesures légales, fiscales ou agraires associées à la création de nouvelles infrastructures (routes, chemins de fer, ports, systèmes d'irrigation, infrastructures de stockage ou de transformation, etc.). Le projet vise particulièrement l'agriculture commerciale, mais inclut également la sylviculture et l'exploitation minière<sup>37</sup>. Deux des plus grands corridors de croissance en Afrique – Beira au Mozambique et le Corridor Sud de

la croissance agricole de Tanzanie (SAGCOT) – ont lancé des plans d'investissement pour identifier des opportunités économiques spécifiques, tout en jetant les bases du modèle qui sous-tend l'approche par corridor. Ils visent à catalyser des investissements cumulés de 5 milliards de dollars sur une période de 20 ans, leurs analyses montrant qu'ils ont un potentiel de production de plusieurs milliards de dollars par an en revenus agricoles<sup>38</sup>.

Le corridor de Beira, lancé au Forum économique mondial de 2010, est décrit comme étant « un partenariat entre le gouvernement du Mozambique, le secteur privé, les agriculteurs locaux et la communauté internationale »<sup>39</sup>. L'emphase est mise sur le fait d'attirer des investissements dans les terres arables des provinces de Tete, de Sofala et de Manica, avec le soutien financier du Japon, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Norvège ainsi que de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, et l'AGRA. À terme, son but est de développer un réseau d'irrigation commerciale de 190 000 hectares de terres pour produire des denrées alimentaires et d'autres produits agricoles, avec un total d'investissements publics et privés prévus de 1,7 milliards de dollars d'ici 2030.

#### **Encadré 4 : Les corridors de croissance Kilimo Kwanza : un modèle pour les partenariats agricoles public-privé en Tanzanie<sup>41</sup>**

Le « corridor de croissance Kilimo Kwanza » désigne un partenariat public-privé international lancé au Forum économique mondial sur l'Afrique en mai 2010 à Dar es Salaam, en Tanzanie. Sa mission est de mobiliser les investissements du secteur privé et les partenariats afin d'aider la Tanzanie à atteindre les objectifs de sa stratégie Kilimo Kwanza dans plusieurs corridors de croissance. En catalysant une grande quantité d'investissements privés, l'initiative vise à stimuler une croissance agricole rapide, améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté dans les zones rurales.

Les membres de ce partenariat représentent le gouvernement tanzanien, le secteur privé, des fondations et des institutions donatrices, parmi lesquels : Diageo, Dupont, Monsanto, SAB Miller, Standard Bank, Syngenta, l'Ambassade d'Irlande en Tanzanie, l'Ambassade de Norvège en Tanzanie, Norfund et USAID, de même que la FAO et le FEM.

Il a été mené par un Comité exécutif co-présidé par le ministre tanzanien de l'agriculture et le vice-président exécutif d'Unilever pour l'Afrique Centrale et du Nord. À ce jour, le Comité exécutif a préparé un plan d'investissement pour le développement du Corridor sud de la croissance agricole de Tanzanie (SAGCOT).

Le SAGCOT est encore plus ambitieux. Créé dans le prolongement de la stratégie gouvernementale Kilimo Kwanza (« l'Agriculture en premier »), il cherche à attirer 3,3 milliards de dollars d'investissements privés dans les 350 000 hectares de terres agricoles de la région. Il vise à multiplier la production de denrées alimentaires et augmenter les revenus du secteur agricole par plus de 1,2 milliards de dollars, créant ainsi 420 000 emplois et faisant du sud de la Tanzanie un des principaux exportateurs de denrées alimentaires dans la région. Cette approche se base sur les expériences des autres corridors de croissance agricole, notamment ceux du Mozambique, du Vietnam, de Malaisie et de Thaïlande<sup>40</sup>. À l'instar du corridor de Beira, le SAGCOT entend lier les investissements du secteur public, les partenaires de développement, et les investisseurs

tanzaniens et étrangers, afin de faire « décoller » le potentiel latent de la région en matière de d'agriculture à forte rentabilité et de chaînes de valeurs efficaces<sup>42</sup>. Parmi ses partenaires directs figurent les gouvernements d'Irlande, de Norvège et des États Unis, ainsi que la FAO et la Banque mondiale<sup>43</sup>. Selon le Commissaire européen pour le Développement, les donateurs européens avaient placé plus de 50 millions d'euros en obligations d'investissement dans le SAGCOT en 2013<sup>44</sup>.

Une autre initiative d'importance majeure a été la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lancée par le Président Obama lors du sommet du G8 en juin 2012. La Nouvelle Alliance a annoncé une nouvelle phase dans l'investissement mondial en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en mettant l'accent sur les partenariats

#### **Encadré 5 : De grandes transactions foncières pour de grands résultats ?**

En mai 2013, le gouvernement tanzanien a publié un programme détaillé pour sa campagne « Big Results Now! » (« De grands résultats dès maintenant! »), qui regroupait des mesures politiques portant sur de nombreux domaines dont l'agriculture. Des représentants du gouvernement et des acteurs du secteur privé ont annoncé, au terme d'un atelier de plusieurs semaines intitulé « Laboratoire agricole Big Results Now! », des programmes qui ont fait les gros titres : ils prévoyaient l'établissement de 26 exploitations commerciales à grande échelle de canne à sucre et de riz destinées au commerce d'ici avril 2015<sup>45</sup>. La superficie totale prévue pour ces 26 grandes exploitations est de 430 000 hectares. À titre de comparaison, la superficie moyenne de ces exploitations est supérieure à celle de la ville de Washington DC.

« Big Results Now! » reprend le modèle d'un programme malaisien connu sous le nom de « Big Fast Results » (gros résultats rapides), et est financé par le Département britannique pour le développement international (DfID)<sup>46</sup>. Le laboratoire agricole Big Results Now! était en grande partie une tentative pour résoudre les difficultés de mise en place du projet SAGCOT liées à d'hypothétiques lenteurs bureaucratiques.

Malheureusement pour les concepteurs de Big Results Now! la principale difficulté du SAGCOT n'est pas la lourdeur bureaucratique des procédures d'acquisition foncière, mais bien le fait que la terre en question est occupée, et n'est en conséquence pas disponible. Bien que certains politiciens et analystes à distance utilisant des images satellites aiment à dire que la Tanzanie regorge de terres inexploitées, la grande majorité des terres tanzaniennes appartiennent à des villages qui, non seulement en ont besoin pour l'agriculture, mais dont les pâturages, les forêts et les ressources en eau constituent aussi une part essentielle de leurs moyens de subsistance. En contradiction totale avec l'idée de terre inutilisée, la réalité du terrain montre qu'elle fait par endroits l'objet de rivalités entre différentes communautés rurales, en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs.

public-privé. Elle agit comme une initiative commune aux pays du G8, aux pays africains et aux grandes entreprises privées, et vise à accélérer le rythme des investissements dans l'agriculture africaine et à sortir 50 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2022<sup>47</sup>. À ce jour, dix pays africains ont signé des accords-cadres avec le G8<sup>48</sup>. Pour certains pays du G8, la Nouvelle Alliance représente une voie privilégiée pour l'aide à l'agriculture en Afrique. À titre d'exemple, le Royaume Uni a l'intention de verser 600 millions de livres de soutien public à l'initiative entre 2012 et 2016<sup>49</sup>.

Plusieurs entreprises de la Nouvelle Alliance ont déjà été accusées d'accaparement de terres. Par exemple, on s'est aperçu que Cargill, qui a signé des lettres d'intention pour des investissements au sein des accords-cadres avec la Côte d'Ivoire et le Nigéria, se serait affranchie des limites maximum de surfaces que peut acquérir un propriétaire en créant 36 sociétés-écrans, obtenant ainsi plus de 52 000 hectares de terres dans le département de Vichada, soit 30 fois ce qui est permis à un même propriétaire<sup>50</sup>. Dominion Farms, une entreprise américaine qui prévoit d'investir 40 millions de dollars au Nigéria sous l'accord-cadre entre la Nouvelle Alliance et le gouvernement nigérian, a été accusée de s'être accaparée des terres dans la région marécageuse de Yala au Kenya<sup>51</sup>. D'une manière plus générale, un rapport non publié d'USAID sur le SAGCOT précise que le projet nécessitera de grandes portions de terres appartenant à des villages et donc le transfert des droits fonciers des communautés aux entreprises<sup>52</sup>.

Même si les entreprises de la Nouvelle Alliance ne participent pas directement à l'accaparement des terres, il est fort probable qu'elles favorisent les accaparements de terres et les conflits autour de la terre, ne serait-ce qu'en donnant leur soutien aux accords-cadres de coopération, lesquels contiennent souvent des clauses ayant explicitement trait à la terre.

Par exemple, le Ghana s'est engagé à créer une base de données des terres utilisables par les investisseurs, à simplifier les procédures d'acquisitions foncières, et à établir un contrat type

pour des concessions de 5 000 hectares de terres. Entretemps, le gouvernement éthiopien annonce des changements législatifs ayant pour but de faciliter la vente et la location de terres à grande échelle, afin de permettre l'implantation de cultures commerciales dans des zones déjà cultivées, en conformité avec son accord-cadre de coopération avec la Nouvelle Alliance<sup>53</sup>. Afin « d'améliorer et d'accélérer les réformes pour encourager le secteur privé à investir dans le secteur agricole », le gouvernement du Sénégal a accepté de « prendre des mesures visant à faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive par tous »<sup>54</sup>. Pour sa part, le gouvernement tanzanien cartographiera les terres fertiles et densément peuplées du district de Kilombero pour faciliter la recherche et l'acquisition par les investisseurs des terres qu'ils veulent. Le Burkina Faso, quant à lui, a promis d'accélérer la mise en œuvre d'une nouvelle politique de relocalisation<sup>55</sup>.

Cependant, l'illustration la plus claire du programme d'acquisition de terres par les entreprises privées dans le cadre de la Nouvelle Alliance vient peut-être de la Côte d'Ivoire. En échange d'une promesse de 284,9 millions de dollars d'aides de donateurs, la Côte d'Ivoire s'est engagée à réformer les lois sur le foncier et à prendre d'autres mesures légales visant à favoriser les investissements privés dans l'agriculture, à savoir l'entérinement d'une nouvelle loi sur le foncier rural, la mise en œuvre de programmes destinés à délimiter la terre des villageois, l'émission de certificats de propriété, et la mise à disposition de terres pour huit entreprises étrangères et leurs partenaires locaux qui comptent investir près de 800 millions de dollars dans le développement d'immenses rizières<sup>56</sup>.

Le groupe français Mimran veut 60 000 hectares pour commencer, puis prévoit à terme d'étendre ses exploitations jusqu'à 182 000 hectares. Une autre firme, l'entreprise algérienne Cevital, rechercherait 300 000 hectares de terres. Le 31 janvier 2013, le directeur du négociant céréalier français Louis Dreyfus, le plus grand importateur de riz en Côte d'Ivoire, a signé un accord avec le ministre ivoirien de l'agriculture lui donnant accès à 100 000 à 200 000 hectares dédiés à la production de riz<sup>57</sup>.



**Des militants** protestent à New York durant le sommet des Nations unies sur les objectifs du millénaire pour le développement, demandant des investissements dans les pays pauvres pour combattre la faim. PHOTO: CHARLES ECKERT/ACTIONAID

Fondamentalement, cependant, les corridors de croissance agricole et les cadres légaux de la Nouvelle Alliance sont en eux-mêmes une manifestation d'un moteur plus important de l'accaparement de terres : la tendance des gouvernements à soutenir implicitement ou explicitement les exploitations commerciales à grande échelle en tant que modèle pour obtenir une croissance économique en milieu rural, réduire la pauvreté, et améliorer les objectifs en matière de sécurité alimentaire<sup>58</sup>.

Les politiques agricoles en faveur de la production intensive de cultures commerciales ou de bétail dans des exploitations à grande échelle stimulent la demande en terres provenant des investisseurs commerciaux, ce qui peut mettre en position de faiblesse les petits exploitants et les autres utilisateurs traditionnels de la terre, tels que les éleveurs, les pêcheurs ou les communautés forestières. Cet état de fait, cumulé aux doutes sur la capacité de ce modèle d'agriculture de satisfaire les attentes qu'il suscite, laisse présager qu'une refonte en profondeur des modèles d'investissement, tant publics que privés, est désormais nécessaire. Nous y reviendrons dans la quatrième partie de ce rapport.

### Le rôle des institutions financières internationales

En plus de leurs activités bilatérales, les gouvernements aident aussi à financer des transactions foncières à grande échelle dans le monde, en soutenant des banques multilatérales et des institutions de financement du développement, telles que le groupe Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque interaméricaine de développement (IADB), la Banque de développement asiatique (ADB), et la Banque africaine de développement (BAD)<sup>59</sup>. Ces institutions servent d'investisseurs de référence pour tout un panel de fonds internationaux et jouent un rôle crucial dans l'accaparement de terres par des capitaux privés.

Le groupe Banque mondiale, par exemple, joue à plusieurs titres un rôle de facilitateur dans les transactions foncières. Il propose un soutien direct aux entreprises agroalimentaires, en particulier par le biais de sa Société financière internationale, mais aussi en se portant garant pour des prêts. De plus, il propose un savoir-faire technique pour aider à mettre en place les réglementations, à réformer les lois et à établir des mécanismes d'appel des

investisseurs fonciers. Le groupe aide aussi les gouvernements des pays en développement à mettre en place des agences de promotion des investissements, désormais communes en Afrique (voir encadré 6). Ces agences offrent de généreux crédits d'impôts et des dérogations à de potentiels investisseurs étrangers, et sont même parfois dispensées de partager leurs informations avec le ministère des finances<sup>60</sup>.

Comme outil additionnel, la Banque a lancé son projet de Benchmarking the Business of Agriculture (BBA). Ce projet vise à « instruire et encourager des réformes politiques conduisant à un secteur agricole plus moderne, reposant principalement sur des exploitations familiales commercialement viables ».

### **Encadré 6 : Les agences de promotion de l'investissement: des « guichets uniques » pour les investisseurs fonciers**

Depuis la fin des années 1990, des agences du groupe Banque mondiale – et en particulier la Société Financière Internationale (SFI) et le Service-conseil pour l'investissement l'étranger (FIAS) – ont fourni une assistance technique et des conseils aux pays en développement, dans le but de faciliter les investissements directs de l'étranger.

Alors que la tâche première de la SFI est le financement du secteur privé, son travail au cours des dernières années s'est orienté de plus en plus vers l'assistance technique et les services consultatifs (connus aussi sous l'acronyme anglais TAAS). Les services de TAAS comprennent des projets à visée spécifique et des initiatives conçues pour renforcer le climat d'investissement des pays clients. Cela implique la mise en place des conditions nécessaires pour attirer les investissements étrangers et faciliter le processus d'investissement. Une telle mise en place requiert des réformes des lois sur l'investissement, la réduction des obstacles administratifs et institutionnels à l'investissement, la mise à disposition d'une assistance légale en matière de taxes, de douanes et de droit foncier, et le développement d'Agences de promotion de l'investissement (IPA) dans ces pays.

Les Agences de promotion de l'investissement et de l'export sont conçues comme des « guichets uniques » ayant pour mission d'assister les investisseurs voulant lancer une affaire en leur proposant des taux d'imposition souples, en facilitant les processus réglementaires et le développement de nouvelles mesures incitatives à l'investissement. Par exemple le Tanzania Investment Centre (TIC) a pour tâche d'identifier les terres disponibles, de les proposer aux investisseurs et d'aider ces investisseurs à obtenir tous les permis nécessaires. Dans de nombreux cas, une « banque foncière » a été créée pour identifier des millions d'hectares de terres « inutilisées » pour des projets d'investissement.

À travers l'Afrique, le groupe Banque mondiale a apporté son aide à la création de sociétés nationales d'accès au crédit-bail (National Access Leasing Companies) ayant pour but d'encourager les investisseurs à profiter des opportunités d'acquisition de terres « inutilisées ». La première fut la Ethiopia Access Leasing Company, mais de nombreuses autres ont vu le jour depuis. Ces agences fournissent aux investisseurs potentiels des informations sur la disponibilité des terres dans les pays africains, exposant les forces et les faiblesses de leurs climats d'investissement et la relative facilité qu'il peut y avoir à accéder à la terre pour y établir des activités de production vouées à l'export. Dans le même temps, la SFI travaille dans l'optique de développer le secteur du crédit-bail du pays par le biais de projets d'investissements conjoints et de services consultatifs. La création de la Société de crédit-bail d'un pays et l'aide apportée à l'écriture d'un nouveau cadre légal pour les concessions dans le pays est l'apogée du travail de la SFI.

Source: Africa Europe Faith and Justice Network

### **Encadré 7 : La Banque européenne d'investissement: des investissements fonciers opaques**

La BEI est une banque publique à but non lucratif. Elle appartient aux États membres de l'UE. Bien que 90 % des prêts de la BEI soient attribués au sein de l'UE, elle contribue aussi à la mise en œuvre des politiques de développement international de l'UE.

La BEI gère le soutien apporté par l'UE et ses États membres à des projets du secteur privé destiné à des pays en dehors de l'Union, dont des projets d'infrastructure, de sylviculture et d'autres investissements liés à la terre en Afrique. Ces financements prennent la forme de prêts (directs ou par l'intermédiaire de banques commerciales, de banques de développement, ou d'institutions de microcrédit), d'assistance avant et/ou pendant la réalisation de projets, d'investissements (en achetant des actions dans une entreprise ou en investissant dans des fonds de placement privés), de subventions (dont des bonifications d'intérêt) et de garanties. Le budget provient du Fonds Européen de Développement (FED) et de l'émission d'obligations sur les marchés financiers internationaux.

Une grande partie des fonds fournis par la BEI à des projets de développement par le biais du secteur privé en Afrique passent par des intermédiaires financiers (des banques commerciales et, pour une infime partie, des fonds de placement privés). Dans ce cas, l'identité des bénéficiaires finaux n'est le plus souvent pas rendue publique.

Il est donc extrêmement difficile – pour ne pas dire impossible – pour les organisations issues de la société civile telles que le Parlement européen, de définir, à des fins de transparence et de responsabilité envers les citoyens, quel projet ou quelle entreprise en particulier est soutenu par le contribuable européen, et si ces projets impliquent des accaparements de terres. Qui plus est, les fonds de placement privés bénéficiant du soutien de la BEI opèrent parfois depuis des centres délocalisés.

D'après le manuel environnemental et social de la BEI, revu en janvier 2014, lorsqu'elles sont « inévitables », les relocalisations et les compensations associées doivent respecter les normes internationales en matière de droits humains.

En théorie, cela ressemble à une mesure de protection. Cependant, du fait de l'inégalité dans le rapport de force entre les communautés locales et les investisseurs, les personnes concernées trouvent souvent très difficile, en pratique, de refuser leur déplacement ; de plus, il n'est pas évident de savoir qui évaluera le caractère inévitable du déplacement et quels en seront les critères.

Selon la Banque, cet outil peut permettre aux décideurs d'identifier des réglementations et des politiques qui empêchent les petits exploitants de devenir plus compétitifs et plus productifs<sup>61</sup>. Il reste cependant à voir comment les petits exploitants bénéficieront de l'évaluation de l'agriculture dans leur propre pays, alors qu'il est déjà clair que les investisseurs privés du secteur agroindustriel sont les bénéficiaires premiers de ce projet<sup>62</sup>.

Cette approche est en accord avec celle du groupe de la Banque, qui considère la promotion des investissements directs de l'étranger dans l'agriculture des pays en développement comme un but stratégique d'importance primordiale. Cet objectif a été clairement illustré par le dernier « plan d'action » agricole de la Banque sur trois ans, dans lequel les auteurs affirment que: « bien que le modèle de la petite exploitation ait déjà fait ses preuves pour ce

qui est de la promotion du développement équitable, dans certaines situations, les investissements dans l'agroalimentaire doivent s'accompagner d'un accès à de vastes étendues de terre ».

La BEI est aussi sérieusement impliquée dans plusieurs investissements liés aux transactions foncières à grande échelle dans le monde entier, par exemple, en investissant dans des initiatives privées dans le secteur de la sylviculture, de l'énergie, des infrastructures ou de l'extraction minière aujourd'hui, et peut être dans le secteur agroindustriel demain (voir encadré 7). Il en va de même pour d'autres banques régionales de développement, dont la BAD, qui est un des principaux « donateurs groupés » du SAGCOT.

### Les fonds d'investissement agricoles soutenus par les gouvernements

En plus de leur soutien aux investissements dans de vastes corridors de croissance, les gouvernements donateurs et les institutions financières multilatérales fournissent aussi des fonds et autres types de mesures incitatives (telles que des conseils juridiques et de l'assistance technique) aux transactions foncières. Cela se fait à la fois directement par des investissements dans certains projets, indirectement par un soutien apporté à des initiatives « cadres » telles que des corridors de croissance agricoles, et via une série d'instruments d'investissement qui facilitent les transactions foncières.

Par exemple, le Fonds d'appui africain pour le développement de l'entreprise (Africa Enterprise Challenge Fund – AECF), un fonds de 207 millions de dollars financé par des donateurs multilatéraux et bilatéraux, fournit aux entreprises privées voulant travailler en Afrique des bourses de lancement entre 150 000 de dollars et 2,5 millions de dollars<sup>65</sup>. Ses soutiens comptent, entre autres, les gouvernements australien, danois, suédois, britannique et hollandais.

À ce jour, ce fonds a consacré plus de 30 millions de dollars à 40 transactions, obtenant ainsi du secteur privé à peu près 150 millions de dollars<sup>66</sup>. L'AECF soutient des entreprises commerciales

impliquées dans des transactions foncières, comme par exemple pour la culture du maïs au Soudan du Sud<sup>67</sup>.

Le Fonds Africain pour l'Agriculture (African Agriculture Fund – AAF), un fonds de 300 millions de dollars destiné à l'agriculture et l'alimentation et au sein duquel collaborent le FIDA, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement (AFD), l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID), l'AGRA, et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), est une autre initiative du même type. Ce fonds est géré par l'entreprise de conseils financiers Phatisa Group<sup>68</sup>.

Le fonds reconnaît que les questions foncières sont « très délicates autant d'un point de vue social que politique » et que les investissements étrangers à grande échelle, orientés vers l'export, peuvent aller à l'encontre de la sécurité alimentaire en Afrique.

Cependant, il affirme par la suite que « Phatisa soutient ces deux objectifs : les projets fonciers à grande échelle et la sécurité alimentaire peuvent et doivent être compatibles et durables » et que « la préoccupation principale et unique des entreprises qui acquièrent des projets agricoles à grande échelle doit être l'investissement durable, développant sur le long terme des fonds propres pour tous<sup>69</sup>. »

Il faut bien sûr signaler que beaucoup des investissements effectués par ces fonds ne sont pas liés aux acquisitions de terres, et que les transactions foncières financées par de telles entités (ou d'autres fonds publics) ne constituent pas systématiquement des « accaparements de terres » tels qu'ils sont définis par la déclaration de Tirana. Mais il n'en est pas moins vrai que, là où des transactions foncières à grande échelle ont lieu, elles conduisent souvent à des situations de très fortes inégalités, dans lesquelles les droits des communautés locales sont bafoués et la pauvreté se perpétue, comme le montrera la partie suivante.

Tableau 2 : Implication des donateurs dans les fonds d'investissements agricoles

Entreprise	Type d'investissement	Institutions de développement
Actis Africa Agribusiness Fund	Fonds de placements privés dans les infrastructures agricoles, les processus agroindustriels, et les agrocarburants	CDC Group (RU)
Africa Enterprise Challenge Fund (Fonds d'appui africain pour le développement de l'entreprise)	Initiative de partenariat spécial de l'AGRA pour encourager les investisseurs privés	Le Programme d'aide du gouvernement australien, le DfID, la FIDA, DANIDA et le BuZa
Fonds Africain pour l'Agriculture	Des entreprises privées ayant des stratégies d'augmentation et de diversification de leur production et de leur distribution alimentaire	La FIDA, la BAD, l'agence française et l'agence espagnole pour le développement et la coopération internationale
Africa Agribusiness Investment Fund (Agri-Vie)	Chaîne de valeur agroindustrielle	La BAD, Industrial Development Corp (utilisant de l'argent provenant de la BEI)
Fanisi Venture Capital Fund	Agroalimentaire, détail, services financiers	Proparco (institution française de financement du développement), Finfund, la SFI
India Agribusiness Fund	Agroalimentaires, infrastructures agricoles	SFI, FMO, CDC, DEG

### 3. La mesure du coût des accaparements de terres

#### Perte d'autonomie et marginalisation

**L'un des plus graves défauts des transactions foncières vient du fait que la majeure partie des transactions est effectuée sans consultation préalable des citoyens. Les acteurs de ces transactions opèrent souvent en secret et au mépris des préoccupations des utilisateurs de la terre, qui peuvent avoir vécu dans la zone depuis des générations. Même quand l'information est publiée, il s'agit rarement de bien plus que de l'annonce d'un fait accompli plutôt que du début d'un processus de dialogue présentant suffisamment de vérifications et de contre-pouvoirs pour garantir que les intérêts des communautés concernées passent avant toute autre considération.**

Dans la majorité des cas enregistrés, du fait du manque de transparence et de responsabilisation des transactions foncières à grande échelle, les exploitants locaux n'ont pas la possibilité d'exprimer leur « consentement préalable, libre et éclairé » pour le transfert des titres de propriété (voir encadré 8). Des 86 projets d'investissements fonciers à grande échelle étudiés dans une analyse menée par la Land Matrix sur le degré d'implication des communautés en 2012, seuls 6 s'étaient assurés du consentement préalable et éclairé des communautés locales avant de lancer les opérations. Dans 29 cas, la participation des communautés était limitée, et dans 51 cas, elle était nulle<sup>71</sup>. À ce titre, la grande majorité de ces transactions équivaut à des accaparements de terres. L'opacité de la majorité des transactions foncières

#### Encadré 8 : Le principe de « consentement préalable, libre et éclairé »

Le « consentement préalable, libre et éclairé » (CPLÉ), qui fut d'abord développé pour défendre les droits des peuples indigènes, est le principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser son consentement à des propositions de projets qui pourraient affecter les terres qu'elle possède, occupe ou exploite de manière coutumière.

Cela signifie que ceux qui veulent utiliser les terres appartenant de manière coutumière à des communautés locales doivent entrer en négociation avec celles-ci ; qu'il faut fournir des informations précises et pertinentes en langue locale à toutes les personnes concernées, en se préoccupant particulièrement des femmes et groupes marginaux. Les communautés seront en droit de décider si elles donneront leur accord au projet ou pas, après avoir compris exactement les implications qu'il aura sur elles et sur leurs terres coutumières. Plus précisément, le CPLÉ signifie<sup>70</sup> :

- **Consentement** — il existe des processus effectifs pour obtenir l'avis des personnes concernées par des projets, en conformité avec leurs pratiques coutumières de prises de décision, et pour respecter et appliquer ces décisions.
- **Libre** — les personnes peuvent prendre leur décision librement, sans contrainte, sans intimidation, sans punition ni manipulation d'aucune sorte.
- **Préalable** — les personnes ont suffisamment de temps pour passer par des processus de prise de décision avant que les grandes lignes du projet ne soient arrêtées et que son impact commence à se faire ressentir.
- **Éclairé** — les personnes disposent d'une information complète sur le projet, son impact potentiel, et les bénéfices qu'il peut apporter, et peuvent percevoir différentes perspectives sur le projet (tant positives que négatives).

donne lieu à une montée compréhensible des inquiétudes parmi les populations habitant dans des corridors de croissance ou des zones visées par d'autres programmes conçus pour attirer des capitaux étrangers dans l'agriculture. En effet ces populations craignent que les investisseurs prennent le contrôle de leurs terres, de leurs habitations, et des ressources dont elles dépendent pour survivre.

Ces craintes ont été exprimées par les communautés vivant dans la zone du SAGCOT en Tanzanie. D'après un rapport intermédiaire d'évaluation stratégique des impacts environnementaux et sociaux du SAGCOT, publié par le gouvernement tanzanien en juillet 2012, le public « est réellement préoccupé par ce qu'il considère être des "accaparements de terre" par les investisseurs, et la société civile est de plus en plus disposée à s'exprimer sur les questions foncières »<sup>72</sup>. De plus, ce rapport contenait des remarques sur le manque de garantie de propriété et sur les limitations des droits et du pouvoir de négociation autour des transferts de terres et des plans d'utilisation des sols<sup>73,74</sup>. Parmi les autres préoccupations dont fait mention le rapport figurent la faiblesse de la gouvernance foncière, la corruption endémique, la destruction de la biodiversité et l'usage croissant de produits chimiques agricoles<sup>75</sup>.

Cette combinaison de droits fonciers communautaires fragiles et de restrictions dans l'accès aux informations concernant les transactions foncières potentielles laisse les petits exploitants dans une position de grande insécurité, et les marginalise davantage sur le plan économique et politique. La transparence est donc une condition nécessaire pour permettre aux femmes et aux hommes, aux foyers et aux communautés, de décider s'ils pensent qu'une transaction foncière potentielle leur serait bénéfique ou pas.

Cependant, ce n'est qu'un premier pas. Cette démarche doit aussi s'accompagner d'une protection du droit des populations à refuser ces transactions, ainsi que de leur droit à rechercher et développer des modèles alternatifs qui

répondent à leurs besoins, surtout dans le cas des petits exploitants et des femmes paysannes. Étant négligées, les communautés rurales sont confrontées au dilemme d'accepter les transactions foncières à grande échelle ou de retomber dans l'oubli. C'est donc un faux choix qui leur est proposé, ce qui rend très problématique la notion de « consentement libre ». Il faut rappeler aux gouvernements que les transactions foncières ne sont ni la seule, ni au vu des données actuelles, la meilleure manière d'investir dans l'agriculture, et qu'il faut par conséquent qu'ils diversifient les politiques d'aide aux petits producteurs.

#### Des communautés déplacées

L'impact le plus immédiat associé aux accaparements de terres est le déplacement. Quoique beaucoup d'accords autorisent les gens à rester dans leurs habitations, les transactions foncières à grande échelle s'accompagnent de la perte pour les communautés locales des terres jusque-là utilisées pour l'agriculture, l'élevage, la pêche et la cueillette, de même que pour l'eau douce et la production de bois de chauffage. Ceci a des conséquences particulièrement graves pour les femmes, sur qui repose la charge de fournir la nourriture, l'eau et le combustible pour la famille.

La taille de ces transactions foncières et les endroits où elles ont lieu, rendent inévitables les situations de conflit entre les investisseurs et les utilisateurs traditionnels de la terre. Une étude récente, commanditée par le collectif Rights and Resources Initiative et menée par le cabinet de consultants américain The Munden Project, a analysé plus de 153 millions d'hectares de concessions dans 12 pays. Elle révèle que 3 750 concessions commerciales empiètent sur des terres indigènes, soit un total de 48,4 millions d'hectares (31 % de la surface étudiée).

Dans certains pays, la proportion est plus forte : par exemple, l'étude montrait que 83 % des concessions sylvicoles du Cameroun empiétaient sur des forêts communautaires<sup>76</sup>. Au Cambodge, l'ONG de défense des droits de humains LICADHO a estimé que 500 000 personnes (presque 3,5 % de

la population) ont été touchées par des conflits de terre où était impliqué l'État entre 2000 et 2012<sup>77</sup>. Ces déplacements sont souvent effectués contre le gré des populations, ce qui provoque une immense détresse dans les foyers concernés.

### Des violations des droits humains

Quand apparaissent des projets de transactions foncières, les communautés qui dépendent de ces terres pour subsister font face à un choix cornélien. Elles peuvent accepter leur sort, prendre les compensations (souvent insuffisantes) qui leur sont proposées, et déménager. Ou bien elles peuvent s'organiser pour faire appel du jugement, soit pour obtenir de meilleures compensations, soit pour résister à l'accaparement de leurs terres.

Dans certains cas, les communautés sont divisées quant à l'approche à adopter. Même si les compensations proposées sont douloureusement inadéquates et que les familles abhorrent l'idée d'être relocalisées, elles ont parfois trop peur de manifester ou n'ont pas la capacité d'entamer des procédures judiciaires. De plus, le manque de clarté des coûts et

bénéfices du projet engendre une certaine confusion et des désaccords au sein des communautés.

Cette crainte, malheureusement, est souvent fondée. Il y a des centaines d'exemples dans le monde de cas où les communautés ont tenté de résister et de faire valoir leur droit à rester sur leurs propres terres ; en retour, elles ont été menacées, harcelées, et attaquées. Les meneurs des mouvements de résistance dans les communautés deviennent souvent les cibles de violences et d'intimidation. Dans certains cas, ils ont même été tués<sup>78</sup>.

Ces violations des droits humains sont souvent commises par ceux qui devraient protéger ces communautés, y compris par la police et les forces militaires. Au Cambodge, par exemple, Human Rights Watch explique dans son Rapport mondial 2013 que la situation des droits humains s'est détériorée de façon alarmante à la suite d'accaparements de terres soutenus par le gouvernement, qui se sont traduits par des expulsions forcées et des violences envers les communautés qui refusaient de céder leurs terres ancestrales<sup>79</sup>.

### Encadré 9 : Le goût amer de la canne à sucre au Cambodge

Les récentes transactions foncières destinées à la production de canne à sucre ont laissé un goût amer aux milliers de villageois des provinces d'Oddar Meanchey, Koh Kong et Kampong Speu.

En 2008, trois entreprises sucrières (Angkor Sugar Company, Tonle Sugar Cane Company, et Cane and Sugar Valley Company) ont reçu des concessions foncières du gouvernement cambodgien, leur accordant l'accès à 19 700 hectares de terres pour une durée de 70 ans. L'année dernière, la Angkor Sugar Company a expulsé de force près de 250 familles. Des centaines de villageois ont également été empêchés d'utiliser les terres qu'ils exploitaient depuis de nombreuses années<sup>80</sup>. Bien que certains villageois déplacés aient été indemnisés, les demandes formulées par des ONG et communautés locales ont forcé le gouvernement cambodgien à créer un groupe de travail visant à réévaluer le montant de ces compensations.

Dans la province de Koh Kong, deux entreprises sucrières cambodgiennes (Koh Kong Plantation et Koh Kong Sugar Industry) ont reçu des concessions foncières représentant une surface de 19 100 hectares. Ces concessions ont dépossédé 456 familles de leurs propriétés<sup>81</sup>. Dans la province de Kampong Speu, entre 2010 et 2011, le gouvernement a alloué un total de 23 000 hectares de terres aux entreprises Phnom Penh Sugar Co. Ltd. et Kampong Speu Sugar Co. Ltd. Ces deux entreprises sont enregistrées au nom d'un couple, le sénateur Ly Yong Phat et son épouse Kim Heang.



**L'entreprise Angkor Sugar** a pris notre terre pour planter de la canne à sucre. Des représentants de la province sont venus nous demander si nous étions d'accord pour échanger notre terre ou pas. Nous n'étions pas d'accord, alors ils ont détruit et brûlé notre maison ». Femme paysanne, province d'Oddar Meanchey, Cambodge  
PHOTO : TOM GREENWOOD/ ACTIONAID.

Ces concessions ont affecté environ 1 110 familles venant de 10 villages<sup>82</sup>.

Ces dernières années, les communautés affectées dans chaque province se sont battues sans relâche contre les entreprises responsables de ces investissements, exigeant la restitution de leurs terres et revendiquant leurs droits légitimes dans le cadre légal cambodgien. Cependant, à ce jour, cette lutte n'a pas généré de résultats positifs. Ceux qui plaidaient contre les expulsions forcées et demandaient que cessent les accaparements furent

intimidés et victimes de violences physiques en de multiples occasions.

La villageoise Hoy Mai était enceinte de cinq mois lorsqu'elle a perdu ses 20 hectares de terre au profit des entreprises sucrières. « Un camion de soldats est arrivé pour prendre notre terre. J'ai refusé. J'ai marché pendant trois jours pour aller à Siem Reap puis à Phnom Penh pour protester devant le Premier ministre », explique-t-elle. Hoy Mai fut arrêtée et mise en prison pendant huit mois, sans jugement. « Je ne suis sortie de prison que le jour de mon accouchement. Puis j'ai été renvoyée en prison avec mon bébé ». Le mari de Hoy Mai est mort, la laissant aujourd'hui seule à se battre pour élever ses enfants, sans terre. « Je ne proteste plus, dit-elle, mais je veux récupérer ma terre »<sup>83</sup>.

Il existe beaucoup de témoignages similaires de personnes affectées révélant que l'insécurité alimentaire et la pauvreté se sont fortement aggravées chez les familles affectées, puisqu'elles ont perdu leurs cultures, leur bétail, leur terre, et l'accès aux ressources forestières. Les populations locales n'ont désormais plus d'autres options que de déménager pour retrouver un emploi dans les pays avoisinants ou de travailler dans les plantations de sucre pour un salaire de misère.

En janvier 2014, un membre du Comité de Développement du Parlement européen a rendu visite aux communautés affectées dans les provinces de Kampong Speu et de Meanchey afin d'enquêter sur les effets dévastateurs présumés de ces concessions foncières à grande échelle sur les droits humains. En effet, les principaux produits exportés par le Cambodge sont le riz, le caoutchouc, le bois et le sucre, dont 97 % vont vers l'UE<sup>84</sup>. Ces exportations bénéficient d'un accord commercial préférentiel avec l'UE dans le cadre de l'initiative « Tout Sauf les Armes » (TSA), qui incite les investisseurs à produire au Cambodge, à de faibles coûts de production et d'exportation.

Les ONG cambodgiennes ont critiqué l'initiative TSA pour son manque de protection efficace des droits humains et les violations de droits qu'elle favorise dans l'industrie sucrière cambodgienne. En réponse à ces critiques, le gouvernement cambodgien a annoncé en février 2014 la création d'un groupe de travail regroupant des ministres, des représentants des entreprises impliquées dans les accaparements de terres, et la délégation européenne au Cambodge, afin de réévaluer les compensations accordées aux communautés locales. Bien que cela pourrait représenter un pas dans la bonne direction, le cas du Cambodge est un exemple de la manière dont les accords commerciaux et régionaux plaçant les droits des investisseurs privés avant ceux des communautés locales encouragent les accaparements de terres.

Il n'est pas non plus rare que les entreprises aient recours à des forces de sécurité privées et à des gardes armés afin d'expulser les gens de leurs terres et/ou de leur bloquer l'accès à des ressources naturelles acquises au moment de l'appropriation des terres. Cela se produit souvent avec la bénédiction des responsables locaux ou nationaux, et parfois même avec le soutien de donateurs étrangers.

Par exemple, un rapport rendu public le 10 janvier 2014 par le médiateur du groupe Banque mondiale critiquait la SFI mettant en avant son échec à adhérer à ses propres politiques en investissant dans une entreprise qui était au cœur d'une vague de violences et de meurtres au Honduras. Le médiateur conclut que le personnel de la SFI n'avait pas mesuré de manière adéquate les risques de violence et d'expulsions forcées associés à l'investissement.

L'entreprise d'huile de palme et de produits alimentaires en question, Corporacion Dinant, a déjà reçu 15 millions de dollars sur les 30 millions que la SFI s'est engagée à lui prêter. Le médiateur considère que le personnel de la SFI a sous-estimé les risques liés à la sécurité et aux conflits fonciers,

et qu'il n'a pas mené à bien les vérifications préalables qui lui incombaient, quand bien même la situation du projet et les risques associés étaient de notoriété publique<sup>85</sup>.

Les violations de droits humains vont bien au-delà de la pure violence physique. Les expulsions forcées, la perte d'accès à la terre et à l'eau, la menace sur la sécurité alimentaire, la perte des moyens de subsistance, l'augmentation de la pauvreté, le durcissement de la condition des femmes et le refus de communiquer des informations sont autant d'aspects des multiples violations de droits humains associées aux accaparements de terres.

### Les femmes en font les frais

Les femmes jouent un rôle central dans les systèmes agricoles à travers le monde. Elles produisent 60 à 80 % de la nourriture dans la majorité des pays en développement et sont les principales productrices des produits alimentaires de base du monde – le riz, le blé, et le maïs – qui représentent 90 % de la nourriture consommée par les populations rurales pauvres<sup>86</sup>.



**Ramadhani Athumani Lwinda** déjeune chez lui à Kisaware, Tanzanie. Lwinda et sa famille ont perdu 1 600 acres de terre au profit de la plantation de Sun Biofuel.  
PHOTO : TOM PIETRASIK/ACTIONAID

L'importance de la terre pour les femmes rurales dépasse la simple production de nourriture. Détenir un accès garanti à une parcelle de terre et un contrôle indépendant dessus peut faire la différence entre, d'un côté, jouir de droits comme celui à l'éducation ou à une vie à l'abri de la violence, et de l'autre, vivre en perpétuelle situation de soumission dans la société. La sécurité de la propriété foncière dans les communautés rurales pauvres est essentielle à un développement digne et durable, et représente une étape cruciale dans la réduction de la pauvreté et des inégalités<sup>87</sup>.

Les femmes sont plus susceptibles d'être affectées de façon négative que les hommes, car elles sont confrontées à une discrimination systémique quant à la propriété foncière, à l'accès à la terre et à son contrôle, y compris les mesures légales de protection de leurs droits fonciers. Les femmes sont plus vulnérables face aux accaparements de terres car elles manquent souvent de pouvoir et d'influence au sein des instances politiques et économiques, ce qui les prive du libre exercice de leur « voix » et de leur « choix » dans le cadre de décisions qui touchent directement leurs vies et leurs moyens de subsistance<sup>88</sup>.

Les femmes peuvent aussi être marginalisées dans le processus de conversion des cultures vivrières en cultures commerciales, puisque les hommes en prennent généralement le contrôle. De plus, les femmes sont souvent désignées pour accomplir les pires tâches dans l'agriculture commerciale, à savoir la pulvérisation des produits chimiques avec peu ou pas d'équipement de protection<sup>88</sup>.

En plus de leur implication directe dans la production, les femmes ont aussi à charge la collecte de combustible, de fourrage, de médicaments, d'eau et de nourriture, et dépendent parfois davantage de l'accès aux ressources communes pour cet usage et aux ressources additionnelles qu'elles revendent pour permettre à leurs enfants d'aller à l'école, par exemple. Cela signifie qu'elles subiront davantage les effets négatifs de la privatisation et de la clôture des terres communes qui résultent souvent de la transition vers l'agriculture sous contrat ou de la conversion des cultures.

### Des moyens de subsistance perdus et une augmentation de l'insécurité alimentaire

Un des impacts les plus dévastateurs des accaparements de terres est la perte pour les communautés locales de sources stables de subsistance. Alors que la moitié des zones rurales, des forêts et des terres agricoles du Sud font l'objet de litiges, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de millions de personnes sont menacés. L'Indice de la faim dans le monde de 2012 dénotait une « corrélation manifeste » entre le manque d'accès à la terre arable et la faim<sup>90</sup>.

A travers l'Afrique et l'Asie, les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs traditionnels ont mis au point des stratégies bien particulières pour tirer un revenu et de quoi nourrir leur familles grâce aux ressources naturelles disponibles. Les accaparements de terres occupées ne privent pas seulement les utilisateurs traditionnels de leur droit à réclamer ces terres ; ils leur ôtent également leur principal moyen de se nourrir et de nourrir leurs familles. Même quand les mesures de compensation comprennent le relogement des foyers sur d'autres parcelles de terre, cela peut souvent prendre du temps, ce qui laisse les communautés dans l'incertitude.

L'exemple de Kisarawe en Tanzanie, où les habitants de onze villages ont perdu leur accès à la terre après que celle-ci ait été attribuée à Sun Biofuels pour la production de jatropha, une culture énergétique, illustre cette tendance. Une étude détaillée menée par ActionAid Tanzanie en 2011<sup>91</sup> montre que les foyers de ces villages ont perdu l'accès à des ressources naturelles, surtout aux terres forestières, qui étaient une importante source de moyens de subsistance, tels que la production de bois de chauffage et de charbon de bois, de poteaux de construction en bois, etc. Ce rapport enregistre aussi un déclin dans la production de la principale culture alimentaire de la zone, le manioc, et d'autres importants moyens de subsistance locaux, tels que les cultures commerciales (par exemple la noix de cajou et la noix de coco).



Mise à part la migration vers la ville, le principal moyen alternatif de subsistance était le travail dans la plantation de jatropha. Cependant, l'étude montre qu'en raison des longs horaires et des bas salaires, cumulés au prix croissant de la nourriture sur les marchés locaux, les foyers qui reposaient sur le travail dans les plantations étaient très vulnérables à l'insécurité alimentaire. Les emplois saisonniers ne fournissaient pas de revenus suffisants pour en vivre toute l'année, et ces emplois ont disparu quand l'entreprise a fait faillite. La terre reste perdue pour la communauté, puisqu'elle a été transmise à un nouveau propriétaire qui n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour la cultiver, et semble à l'abandon. Les villages demandent la restitution des

terres ou d'avantage de compensations, n'ayant quasiment rien reçu de ce qui leur avait été promis.

### La fracture sociale et les impacts culturels

Dans beaucoup de sociétés, la terre est plus qu'un patrimoine matériel et économique. Elle est profondément ancrée dans les pratiques, les croyances, et les rituels sociaux et culturels. Cela couvre tous les niveaux : de la transmission de la terre par le mariage et l'héritage à son lien avec l'identité des gens, en passant par son rôle et sa signification au sein des systèmes religieux et spirituels locaux, tant comme lieu accueillant physiquement les temples, les sépultures, etc. que comme sites auxquels sont

### Encadré 10 : Une transaction foncière pour l'industrie sucrière alimente la pauvreté en Sierra Leone<sup>92</sup>

« La situation ne va pas en s'améliorant. Avant l'arrivée d'Addax, on cultivait ces terres, et on pouvait se nourrir... on avait même assez pour nourrir nos amis aussi. Aujourd'hui, on n'a plus de nourriture à leur donner, car Addax a décidé de produire à notre place. Mais ces plantations ne suffisent pas à nous nourrir nous-mêmes. Cela devient difficile : le prix de la nourriture augmente », Yaema Koroma, paysanne, Sierra Leone.

Addax Bioenergy Ltd., une filiale de l'entreprise suisse Addax Petroleum, a développé un projet production de bioéthanol à partir de la canne à sucre en Sierra Leone, près de la ville de Makeni. La plantation de canne à sucre couvre 10 000 hectares de terrains, et la majorité de l'éthanol est destiné au marché européen. L'usine de traitement et les infrastructures associées (dont une usine électrique à biomasse), les champs préparés pour la culture du riz et les zones de conservation écologique couvrent 4 300 hectares de plus<sup>93</sup>.

Le projet Addax est le projet agricole ayant mobilisé le plus gros investissement en Sierra Leone. Il est soutenu par un certain nombre de fonds d'investissement européens, dont ceux du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse, de manière directe ou indirecte (par exemple, via le Fonds pour l'infrastructure de l'Afrique émergente) – ainsi que par la BAD. Il a été présenté comme un modèle en matière de projets de développement durable des agrocarburants, avec des audits sociaux et environnementaux complets, et fut présenté comme tel à la réunion de la Banque mondiale au printemps 2012.

Cependant, plus de 13 000 personnes sont affectées par ce projet. L'étude d'ActionAid suggère qu'il augmente la faim et entraîne des pertes de revenus

« Avant on mangeait près de 10 bols de riz [par famille, par jour] qui provenaient des produits de notre ferme. Mais depuis l'arrivée d'Addax, on ne peut plus manger autant de riz. On en mange 5 bols. On ne peut même pas imaginer en avoir un sixième, car notre source de revenu est trop limitée », affirme Zaria Conteh, paysanne.

Le cas de Zaria n'est pas isolé. Une étude d'ActionAid auprès de 100 personnes à travers la région arrivent aux conclusions suivantes :

- 99 % des sondés ont déclaré que la faim était un problème dans la zone du projet Addax ;
  - 99 % des sondés ont déclaré que la production alimentaire avait décliné dans leurs communautés ;
  - 90 % des sondés ont déclaré que la faim était due aux problèmes fonciers posés par Addax ;
  - 78 % des sondés ont déclaré n'avoir jamais vu l'accord de concession de la terre ;
  - Seulement 2 % des sondés pensaient avoir été bien représentés par leur avocat ;
  - 85 % des sondés n'ont pas donné leur accord préalablement à la saisie de leurs terres, ou ont déclaré que les informations transmises aux communautés sur les avantages et les inconvénients de l'investissement d'Addax avant le début du projet étaient inadéquates ;
  - 82 % des sondés ont déclaré être, dans l'ensemble, mécontents des opérations d'Addax ;
- Mis à part son impact sur les droits, la sécurité alimentaire, et les moyens de subsistance des populations, il n'est pas certain que le projet d'Addax soit un bon investissement pour le gouvernement de Sierra Leone. Addax a bénéficié d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant 13 ans, d'une réduction des impôts retenus à la source et de la possibilité de déduire d'autres dépenses de ses impôts. Des calculs parus dans un récent rapport montrent que les incitations fiscales accordées à Addax par le gouvernement de Sierra Leone constitueront un manque à gagner de 140,9 millions de dollars sur dix ans entre 2013 et 2022 pour l'État<sup>94</sup>.



Un panneau sur le site d'Addax Bioenergy dans le district de Bombali, Sierra Leone. PHOTO : DANIELE VOLPE/ACTIONAID

attribuées des qualités intrinsèques de sainteté ou de sacralité, qu'il s'agisse de forêts, de sources, de formations géologiques, ou autre. Quand les transactions foncières sont effectuées et de nouvelles frontières sont tracées sur leurs territoires en assignant de nouveaux droits de propriété à des investisseurs, ce sens et cette valeur culturels sont souvent complètement ignorés. La compensation financière ne peut en aucun cas refléter la valeur de ce que perdent les communautés locales quand ces endroits sont détruits ou annexés, et elle est souvent gravement insatisfaisante, voire insultante. De plus, les transactions foncières, qui ont des

conséquences différentes sur les différents membres d'un groupe – ou, du moins, qui en donnent l'impression – peuvent créer d'énormes divisions au sein des communautés et même des familles. Ces divisions peuvent résulter en d'âpres disputes et ainsi éroder le tissu social et les liens d'amitiés qui sont souvent essentiels au maintien du capital social qui unit ces communautés. En plus de leur valeur intrinsèque au sein de ces interactions, des liens sociaux forts sont souvent essentiels aux communautés pauvres pour relever efficacement des défis collectifs, comme la déforestation ou la gestion des bassins versants.

### Encadré 11 : La montagne sacrée souillée : les Kondh résistent à l'accaparement de leurs terres en Orissa

En janvier 2014, le peuple Kondh de l'Orissa, en Inde, soutenu par ActionAid, a eu gain de cause au terme d'une décennie de lutte pour empêcher le géant britannique de l'exploitation minière Vedanta Ressources d'extraire de la bauxite d'une terre qu'ils considèrent comme sacrée<sup>95</sup>.

Le Ministère de l'environnement a finalement rejeté ce projet de plusieurs millions de dollars proposé par Vedanta après que les communautés locales aient voté massivement contre sa mise en œuvre. Les collines Niyamgiri, site proposé pour les mines, abritent traditionnellement trois groupes tribaux, les Dongria Kondh, les Kutia Kondh et les Jhariana Kondh. La zone contient un écosystème intact et riche en biodiversité, ce qui inclut de nombreuses espèces menacées.

Pendant des générations, les Kondh ont vécu en petits groupes sur tout le territoire de la montagne, dont ils dépendaient pour survivre. Ses sources leur fournissaient de l'eau potable, et sa faune et sa flore leur fournissaient de la nourriture, des médicaments et des revenus. Ils vénèrent également la montagne Niyamgiri, qu'ils considèrent comme un dieu vivant.

Selon la constitution indienne, les terres des peuples tribaux doivent être protégées, car leurs cultures et modes de vie particuliers font d'eux les groupes indigènes les plus vulnérables du pays. La filiale indienne de Vedanta, Sterlite, voulait extraire un million de tonnes de bauxite par an de la montagne Niyamgiri. Des rapports officiels ont déclaré que l'ouverture d'une mine à ciel ouvert aurait provoqué une déforestation massive, la destruction des écosystèmes locaux, et constitué un danger pour les sources d'eau.

Avec l'approbation du projet, les moyens de subsistance traditionnels dont dépendent des milliers de membres de la tribu Kondh auraient été détruits. De plus, l'exploitation minière aurait sonné le glas d'un mode de vie qui a existé pendant des milliers d'années et qui se trouve au cœur de l'identité religieuse et spirituelle des Kondh<sup>96</sup>.



**Kalawati Devi**, une femme Dalit de Bhadaï dans l'état du Bihar State, en Inde, participe à une marche pour la terre de 10 jours dans le Bihar, en décembre 2010. Elle vivait alors avec ses deux fils, quatre filles, deux belles-filles et son petit-fils dans une petite hutte, sans titre de propriété pour la terre où ils vivaient.  
PHOTO : RANJAN RAHI/ACTIONAID

## 4. Développer des modèles alternatifs d'investissement

### Assurer les droits des utilisateurs traditionnels de la terre

**Malgré la rhétorique des gouvernements sur les bienfaits potentiels des investissements agricoles à grande échelle pour les moyens de subsistance des petits exploitants et le développement rural, les informations disponibles montrent plutôt l'inverse. Le danger des transactions foncières à grande échelle vient de ce qu'elles impliquent des changements radicaux dans les vies des communautés, qui s'accompagnent de graves risques en termes d'accès à la terre, de sécurité alimentaire, d'aléas environnementaux, et de coûts d'opportunité<sup>97</sup>. Même si les grandes transactions stimulent la croissance économique, elles concentrent les ressources dans les mains de ceux qui sont déjà privilégiés et créent des inégalités dans l'exploitation de la propriété foncière qui sont susceptibles de se perpétuer pendant des générations.**

Bien que la FAO participe à plusieurs grands partenariats public-privé et à des corridors de croissance qui risquent d'encourager des accaparements de terres, elle reconnaît que dans de nombreux cas les grands « investissements » fonciers peuvent être contre-productifs pour les communautés rurales :

« Pour les investissements portant sur l'acquisition de terres à grande échelle dans les pays où le droit foncier n'est pas clair ou peu protecteur, les inconvénients l'emportent souvent sur les quelques avantages procurés aux communautés locales... Par conséquent, il convient d'éviter l'acquisition de terres déjà utilisées pour les intégrer dans de nouvelles grandes exploitations agricoles et envisage, au contraire, d'autres formes d'investissements<sup>98</sup>. »

Afin de faire face aux risques considérables venant de la zone d'ombre de la gouvernance foncière, des gouvernements, des associations intergouvernementales et des groupes issus de la société civile, dont ActionAid, ont travaillé au développement et à la promotion de directives internationales pour la protection des droits légitimes des utilisateurs traditionnels de la terre. On y retrouve l'Initiative de politique foncière et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale du Comité mondial de la sécurité alimentaire des Nations Unies.

Au cours d'une session extraordinaire tenue en mai 2012, le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de l'ONU a adopté les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (parfois appelées Directives sur le foncier). Le but global des Directives est d'aider les pays à améliorer leur gouvernance foncière afin d'améliorer la sécurité alimentaire de leurs populations, en portant une attention particulière aux petits exploitants, aux communautés indigènes et aux droits des femmes.

Ces principes, s'ils sont adoptés et entérinés par les lois nationales, aideront à s'assurer que les communautés locales puissent défendre leurs terres contre des revendications indésirables. Ils permettraient aussi aux systèmes traditionnels de droit foncier de demeurer intacts, sans appeler les gens des communautés locales à faire enregistrer leurs revendications individuelles sur la terre, ce qui peut non seulement être un facteur de division sociale et économique, mais peut aussi mener à une fragmentation dans l'usage des terres et des ressources naturelles le rendant intenable au long terme.

### Encadré 12 : L'initiative de politique foncière

L'Initiative de politique foncière (IPF) est un programme conjoint du consortium tripartite composé de la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), et la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Sa mission est « de permettre à l'usage de la terre de dynamiser le processus de développement de l'Afrique ».

En octobre 2011, sous les auspices de l'IPF, des représentants de gouvernements africains, des parlementaires, des représentants de la société civile et des chefs traditionnels se sont réunis à un Forum de haut niveau sur les questions foncières tenu à Nairobi au Kenya, pour discuter du nombre croissant d'opportunités d'investissements agricoles et des défis auxquels font face les États africains dans leurs démarches de promotion des investissements fonciers<sup>99</sup>. Le point d'orgue de la réunion était la création du Plan d'action de Nairobi sur les investissements fonciers de grande envergure. Ses principaux axes sont les suivants :

1. Des évaluations des investissements à grande échelle dans le secteur foncier, y compris leurs impacts, différenciés en fonction du genre, sur la pauvreté, en appui à un plaidoyer reposant sur des données fiables et s'inspirant des meilleures pratiques et initiatives en cours, menées par les pouvoirs publics, le secteur privé et les partenaires de développement, en vue d'encourager des investissements rentables, équitables et durables dans le secteur foncier.
2. Le renforcement des capacités des pouvoirs publics, des chefs traditionnels, des organisations de la société civile et des communautés, pour faciliter la tenue de négociations équitables et transparentes qui débouchent sur des investissements équitables dans le secteur foncier.
3. La mise en place d'un mécanisme de suivi et de présentation de rapports visant à informer sur l'évolution des investissements à grande échelle dans le secteur foncier afin de s'assurer qu'ils sont bénéfiques au développement économique national et aux communautés locales, notamment aux femmes.
4. La formulation de principes qui favorisent des investissements fonciers rationnels et durables et orientent des politiques fiscales appropriées.
5. La formulation et la mise en œuvre de politiques foncières et de plans d'utilisation des terres qui facilitent un accès équitable et garantissent les droits fonciers des communautés, y compris les femmes et les investisseurs.

C'est quelque chose que les gouvernements eux-mêmes reconnaissent. La majorité des donateurs disent soutenir les Directives sur le foncier et les efforts internationaux qu'elles représentent en matière de promotion de systèmes de gouvernances foncière efficaces pouvant reconnaître et protéger les droits légitimes de propriété foncière et d'amélioration de la transparence et la responsabilité dans les décisions foncières<sup>101</sup>.

Le Comité pour la sécurité alimentaire de l'ONU a aussi lancé un processus visant à développer des Principes pour un investissement agricole responsable (rai, en anglais). Ce processus se situe dans la continuité de principes développés en 2010 par la Banque mondiale et la FAO, qui furent

abondamment critiqués par les représentants de la société civile, qui leur reprochaient d'édulcorer et de justifier les accaparements de terres. Il est prévu que les travaux de consultation et de négociation du CSA pour le second ensemble de principes se concluent en octobre 2014. ActionAid a demandé au CSA de s'assurer que les principes rai finaux découragent les accaparements de terres par les investisseurs étrangers, recommandent un examen public minutieux et systématique des potentielles violations des droits humains pour tout nouvel investissement foncier, et s'assurent que les investissements fonciers ne compromettent pas l'accès à la terre des petits exploitants, des femmes, des pêcheurs, et des communautés forestières.

### Encadré 13 : Les « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers » du CSA

Les Directives sur le foncier se fondent sur l'obligation qu'ont les pays de s'assurer que le droit à l'alimentation soit progressivement assuré, et fixent dans ce cadre des étapes que les États et les acteurs non gouvernementaux (comme les entreprises) devraient suivre pour d'empêcher les accaparements de terres. Elles demandent aux États de :

1. Reconnaître et respecter tous les détenteurs de droits fonciers légitimes et leurs droits, que ceux-ci soient formellement enregistrés ou non ; et s'abstenir de toute violation des droits fonciers d'autrui ;
2. Protéger les droits fonciers légitimes contre les menaces et les violations, et protéger les détenteurs de droits fonciers contre la perte arbitraire de ces droits, s'agissant notamment des expulsions forcées.
3. Promouvoir et faciliter l'exercice des droits fonciers légitimes.
4. Donner accès à la justice en cas de violation de droits fonciers légitimes.
5. Prévenir les différends fonciers, les conflits violents et la corruption<sup>100</sup>.

Les Directives sur le foncier décrivent aussi les responsabilités des entreprises en matière de respect des droits humains et des droits fonciers légitimes, et, dans le cas des entreprises multinationales, **le rôle de leurs pays d'origine** qui doivent aider les entreprises et les **état hôtes** à s'assurer que les entreprises ne sont pas impliquées dans des violations des droits de humains et des droits fonciers légitimes.

### Promouvoir des petites exploitations durables et résilientes

Les accaparements de terres sont doublement tragiques pour les communautés rurales vulnérables. D'abord et de manière immédiate, ils menacent les vies, les moyens de subsistance – et parfois la sécurité physique – des femmes et des hommes qui vivent de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou de la sylviculture.

Mais ils constituent aussi un immense manque à gagner. Les études ont montré de manière répétée que les petits exploitants, quand ils ont accès aux ressources nécessaires, peuvent obtenir un meilleur rendement de la terre que les grandes exploitations (principalement grâce à un investissement en travail supérieur et à l'attention qu'ils portent au détail)<sup>102</sup>. La monoculture à grande échelle fait fi des différences de sol et de topographie, ce qui la rend moins durable que les cultures variées des petits

exploitants qui s'adaptent à leur environnement. L'agriculture à grande échelle a aussi tendance à réduire de façon continue le nombre d'emplois dans le secteur agricole, et les grandes monocultures sont plus exposées au risque de mauvaises récoltes que le sont des petites exploitations variées. Les petits exploitants qui ont été négligés et discriminés à l'accès aux ressources ou aux services publics et infrastructures de base peuvent avoir du mal à exploiter ce potentiel, ce qui encourage l'exode rural, surtout chez les jeunes. C'est pourquoi il y a plus besoin d'investissements publics que de transactions foncières.

ActionAid a tiré de son expérience auprès des petits exploitants et des femmes rurales des connaissances essentielles sur les mesures politiques et les investissements qui fonctionnent vraiment pour soutenir les communautés rurales. ActionAid estime que quatre éléments-clés sont nécessaires.

## 1. Consolider les droits des femmes et des communautés à la terre et aux ressources naturelles

Bien que les petits exploitants, en tant que groupe, constituent le plus grand corps d'« investisseurs » agricoles au monde, des personnes dépourvues de garanties quant à leurs droits de propriété foncière risquent d'être moins enclines à consacrer des ressources familiales précieuses à des mesures qui ne seraient rentables qu'au moyen ou long terme, telles que la mise en place de haies, la culture agro forestière, la conversion vers l'agriculture biologique, le creusage de viviers, ou la construction de dispositifs de limitation de l'érosion comme des banquettes selon la courbe de niveau. La consolidation des droits coutumiers des utilisateurs de la terre peut donc jouer un rôle vital dans l'incitation des foyers à faire des investissements qui peuvent les aider à mieux gagner leur vie.

Tant du point de vue de la justice sociale que de la sécurité alimentaire, il est crucial de consolider les droits des femmes sur la terre et les ressources naturelles. C'est particulièrement important du point de vue de la justice, car les femmes souffrent très gravement des conséquences des accaparements de terres.

Du point de vue de la sécurité alimentaire, la consolidation des droits fonciers des femmes est



**Zenia Rueben** a vu sa terre accaparée par un cousin. Elle a rejoint le projet Women Land Rights (WOLAR) d'ActionAid et a pu apprendre quels étaient ses droits. Depuis, elle a pu régler à l'amiable le conflit avec son cousin  
PHOTO: ACTIONAID

essentielle car elle pourrait avoir une importance capitale dans la capacité de millions de foyers à se nourrir. L'ONU estime que si les femmes avaient accès aux mêmes ressources que les hommes, elles pourraient augmenter leur production de 20 à 30 %, et les pays en développement pourraient augmenter leur production agricole de 2,5 à 4 % ; ce qui représente la possibilité de réduire de 100 à 150 millions le nombre de personnes en état de sous-nutrition dans le monde <sup>103</sup>. Cette analyse est soutenue par les études d'ActionAid.

### Encadré 14 : Les droits des femmes à la terre : de la marginalisation à l'autonomisation <sup>104</sup>

« C'est avec fierté et dignité que je possède aujourd'hui ma propre terre. Je n'ai pas peur de ne pas pouvoir manger demain. Ma terre est mon présent et mon futur et grâce à elle, je peux survivre et aider les autres à survivre. ». Femme dalit, membre de la plus basse caste en Inde, qui exprime ce que posséder une terre signifie pour elle.

Entre 2010 et 2013, ActionAid a travaillé avec des petites exploitantes de certains des groupes les plus marginalisés en Sierra Leone, en Inde et au Guatemala, afin de prendre la mesure des changements survenus dans leurs vies avec l'avènement de modifications de leur accès à la terre et de leur contrôle dessus.

Les aperçus de la vie de ces femmes témoignent de la complexité du processus d'autonomisation. L'étude a révélé que le fait d'avoir des droits à la propriété, à l'accès, ou au contrôle de terres marquait pour ces femmes un progrès notable, en particulier vis-à-vis de leurs contextes et de leurs cultures.

Comparées à celles qui n'ont aucune sécurité foncière, les femmes qui ont accès à des terres qui sont les leurs, et qui ont un contrôle dessus, sont mieux placées pour subvenir aux besoins alimentaires familiaux. Dans la majorité des cas, le fait d'avoir accès à des terres et un certain contrôle dessus ont augmenté les chances que les femmes satisfassent leurs aspirations et leurs ambitions, et leur ont donné l'impression d'être plus autonomes. Beaucoup de femmes ont parlé de l'importance de la propriété foncière, de l'accès à la terre et du contrôle dessus en termes de valeur de la terre en tant que ressource productive, filet de sûreté, héritage, symbole de leur statut, et force de mobilisation sur le plan social et économique.

En luttant pour leur droit de revendiquer et de contrôler des terres, certaines femmes s'autonomisent de facto, et ce d'une manière parfois impressionnante. Qui plus est, une fois qu'elles se sentent assurées vis-à-vis de leur accès à la terre, certaines d'entre elles se sentent capables d'accomplir plus de choses – pas seulement pour elles, mais aussi pour leurs enfants, dans un premier temps, puis pour leur communauté. Au sens large, la terre procure aux femmes une plateforme d'action et un sentiment de statut, et leur ouvre des possibilités pour participer à leur société en tant que citoyennes – ce sont là différents aspects de leur autonomisation.

Cependant, cette étude montre aussi que l'autonomisation est un processus non linéaire de changement plutôt qu'une fin visée ou même bien définie. Elle est sans cesse contestée, tant sur le plan individuel qu'au niveau du foyer ou de la communauté. Au final, l'autonomisation ne vient pas seulement des droits fonciers, mais aussi d'un processus progressif qui vient de la capacité des femmes à exploiter la terre.

## 2. Promouvoir des systèmes de production alimentaire durables et résistants aux aléas climatiques

La robustesse des cultures, qui a toujours été une considération importante pour les familles de paysans pauvres, prend aujourd'hui une importance nouvelle face aux phénomènes provoqués par le réchauffement climatique, qui ont déjà un impact dévastateur sur la production alimentaire et la sécurité alimentaire dans de nombreux pays à faibles revenus. C'est pourquoi il est vital que les gouvernements, les donateurs, et les autres acteurs concernés cherchent à améliorer la résistance des petites exploitations aux changements climatiques en investissant dans une agriculture durable et résistante au climat <sup>105</sup>.

Plutôt que de distribuer des modèles types d'investissement, basés sur des enveloppes

convenues de participations agricoles, ActionAid propose de concevoir des alternatives locales fondées sur les savoirs et les pratiques des communautés elles-mêmes. Bien qu'ils n'aient pas de solution miraculeuse à tous les problèmes, ces systèmes de savoirs contiennent des connaissances essentielles qui, quand elles sont combinées de manière adéquate avec la connaissance scientifique et la technologie moderne, peuvent mettre sur pied des systèmes locaux de production agricole mieux adaptés au changement climatique et qui s'harmonisent mieux avec les besoins et les contextes locaux.

L'agriculture durable et résistante au climat regroupe des approches de la production alimentaire telles que l'agro-écologie, l'agriculture à faibles intrants externes, l'agrosylviculture, l'agriculture biologique, la gestion intégrée des

cultures et des parasites, et le captage des eaux dans les régions sèches. Comme il repose sur des ressources renouvelables locales, des innovations locales, et la biodiversité locale, ce modèle agricole est parfaitement approprié pour les communautés pauvres, isolées, ou marginalisées.

Afin de le mettre en place, ce modèle agricole requiert une compréhension des besoins des petits exploitants, et surtout des femmes, dans leur contexte agro-écologique. Cela signifie qu'il faut : identifier, enregistrer, tester, et disséminer les savoirs locaux et les pratiques agro-écologiques, et encourager l'innovation au niveau local ; soutenir l'amélioration de ces innovations avec les recherches agronomiques adaptées, ainsi que les technologies et les services requis dans le prolongement de cette démarche pour aider les paysans à s'adapter au changement climatique et à consolider le savoir local ; et aider les petits exploitants à accéder aux opportunités du marché local et à en bénéficier.

Les approches agricoles durables cherchent avant tout à démultiplier la résistance et la productivité

globale des cultures en se concentrant sur l'amélioration des structures des sols, de la gestion de leurs éléments nutritifs, de la mise en jachère, de l'intégration des systèmes agricoles, pastoraux et d'aquacultures. Ce faisant, elles aident à améliorer la structure des sols, leur contenu en éléments nutritifs, et leur capacité de rétention d'eau, et peuvent donc fortement temporiser les effets des changements climatiques, tout en abaissant les coûts de production des exploitants en réduisant leur dépendance vis-à-vis de semences achetées et d'additifs chimiques.

On compte parmi les options d'investissement qui pourraient améliorer la durabilité et la résistance au climat : l'amélioration des techniques d'agriculture biologique et à faibles intrants externes, une utilisation de l'eau plus efficace, des contrôles biologiques des éléments pathogènes actuels et émergents, des substituts biologiques aux produits chimiques agricoles, et la réduction de la dépendance du secteur agricole aux énergies fossiles<sup>106</sup>.



**Paysannes et paysans à Manhiça**, Mozambique, qui ont reçu une formation sur les techniques de conservation agricole.  
PHOTO: ACTIONAID

### Encadré 17 : Investir dans l'agriculture durable et résistante au climat en Afrique du Sud<sup>107</sup>

Pendant nombre d'années, les communautés du village de Gamonedi, dans la province du Northern Cape en Afrique du Sud, se sont débrouillées sans soutien étatique adéquat pour accéder à la terre, à l'eau, et à d'autres ressources afin de nourrir leurs familles. À plusieurs reprises, un groupe informel de villageois a cherché à obtenir une subvention agricole du ministère du développement social. Cependant, ils ne réussirent pas à l'obtenir car ils ne satisfaisaient pas les conditions d'attribution, à savoir le fait de posséder de la terre et le fait d'avoir une organisation officiellement reconnue.

ActionAid Afrique du Sud a commencé à travailler avec ce groupe en 2009. Depuis, le groupe a été formellement enregistré au bureau municipal et a reçu 2 hectares de terres du chef local afin de lancer un programme de culture de légumes. Une fois ces conditions minimales satisfaites, le groupe a reçu une subvention de 150 000 Rands (à peu près 15 000 €), qu'il a utilisé pour installer des puits, des pompes à eau, et des clôtures.

ActionAid Afrique du Sud les a ensuite aidés à lancer le Projet de jardin alimentaire de Gamopedi (Gamopedi Food Garden Project), qui était motivé par la forte volonté des locaux d'adopter des pratiques agricoles durables suite à un échec dans la culture de graines hybrides et en réaction à l'imprévisibilité croissante des pluies dans la région.

Formés à l'agriculture durable par ActionAid Afrique du Sud, les paysans se concentrent maintenant sur des mesures de conservation des sols et de l'eau par l'usage d'engrais écologiques et de composts, ainsi que par l'introduction de diverses techniques agricoles telles que la rotation des cultures, les cultures intercalées, et la culture sur billon. Ces paysans ont aussi entamé un processus de multiplication des semences afin de tirer parti de la variété des semences locales et d'améliorer l'agro-biodiversité locale.

Bien que les bénéfices au long terme de ces changements ne soient pas encore tous visibles, ces paysans commencent déjà à voir l'amélioration de la productivité de leurs cultures qui s'est dessinée au fil des dernières années, et leur production est désormais suffisante pour nourrir leurs familles. Mais surtout, ils se sentent maintenant optimistes et sont persuadés que la transition vers l'agriculture durable est un pas nécessaire à faire pour améliorer la résistance au climat de leurs cultures.

### Garantir des relations commerciales plus justes

La grande majorité des petits exploitants des pays pauvres, produisent encore pour le marché local. Pourtant, beaucoup de paysans font encore face à d'énormes obstacles pour gagner décemment leur vie à cause des relations de pouvoir inégales entre les producteurs et d'autres acteurs de la chaîne de distribution alimentaire, comme les acheteurs, les négociants, les transformateurs, les revendeurs, ou les exportateurs. Il y a donc un très grand besoin

de mesures pouvant aider les petits exploitants à mieux profiter des réseaux commerciaux locaux.

Par exemple, l'Evaluation internationale des sciences et des technologies agricoles pour le développement international (IAASTD), une initiative conjointe entre la FAO, la Banque mondiale et d'autres agences des Nations unies, a recommandé aux gouvernements d'améliorer les liens intra-régionaux entre les producteurs ruraux et les consommateurs urbains et de fournir des incitations aux marchés alternatifs, tels que

les produits « verts », avec des certifications pour les forêts et les zones de pisciculture gérées de manière durable, de même que pour les produits issus de l'agriculture biologique<sup>108</sup>.

L'idée d'aller – par delà le seul fait de consolider les infrastructures de marché locales en place – construire des marchés locaux alternatifs est

une innovation cruciale dans la réflexion sur les moyens et les lieux à privilégier pour les nouveaux investissements agricoles. Une autre manière importante d'investir dans les petits producteurs est de les lier à des marchés publics locaux, comme les programmes de cantines scolaires, par exemple<sup>109</sup>.

### Encadré 16 : Ouvrir l'accès des marchés aux petits exploitants pour les produits agro-écologiques au Brésil<sup>110</sup>

Au Brésil, le soutien apporté aux familles d'agriculteurs par le biais de programmes d'accès au crédit, aux assurances, à des services d'assistance technique, et aux réseaux de distribution est une composante cruciale d'un système agricole basé sur l'agro-écologie.

Le Programme d'Acquisition d'Aliments (Programa de Aquisição de Alimentos – PAA) est un programme national lancé en 2003 qui achète de la nourriture aux organisations de petits producteurs au prix du marché et la distribue aux hôpitaux, aux écoles, et aux familles dans le besoin. La Compagnie nationale de fourniture alimentaire (CONAB) achète la nourriture et la dirige soit vers les stocks alimentaires du gouvernement, soit vers les organisations sociales locales qui la distribuent aux personnes en situation d'insécurité alimentaire. Une partie de cette nourriture alimente les cantines populaires, les cuisines communautaires, et les banques alimentaires.

Le programme est devenu vital puisqu'à l'exception de quelques exemples d'accès réussis des collectifs aux marchés locaux, la majorité des petits producteurs ont du mal à vendre leurs produits. Souvent, leurs exploitations se situent loin des principaux marchés et sont desservies par des routes en très mauvais état. Les marchés locaux et régionaux sont souvent contrôlés par des intermédiaires profiteurs qui paient peu pour les produits.

Le PAA ouvre aux paysans un marché garanti à prix justes. Des études montrent que le PAA stimule la production de produits alimentaires, encourageant les agriculteurs à produire plus et, en conséquence, à chercher de nouvelles opportunités commerciales.

### Adopter une approche intégrée de l'autonomisation des femmes

La dynamisation du secteur agricole et la réduction de la pauvreté nécessitent une compréhension des problèmes singuliers auxquelles font face les femmes paysannes, de même que le développement de stratégies d'investissement qui améliorent leurs droits et satisfont leurs besoins.

Par son travail avec des groupes de femmes dans de nombreux pays, ActionAid a identifié plusieurs axes prioritaires dans les investissements pour soutenir les femmes rurales, parmi lesquels la consolidation des droits sur la terre et l'eau, l'amélioration de leur accès aux intrants agricoles (en mettant l'accent sur les technologies appropriées), la recherche agricole ciblée, de meilleures opportunités de commercialisation de leur production et des opportunités de vendre des produits à forte valeur ajoutée, et l'accès au crédit<sup>111</sup>.



Dona Clotilde fait partie des 22 000 personnes impliquées dans des projets d'agriculture agroécologique soutenus par ActionAid à Minas Gerais, au Brésil. Elle est membre d'un groupe local de femmes qui soutient les paysannes qui vendent leurs produits sur les marchés locaux.  
PHOTO: ANDRETELLES/ACTIONAID

Surtout, les investissements des gouvernements (et le soutien de donateurs aux budgets agricoles) doivent se fonder sur une analyse pertinente des moyens par lesquels une intervention peut aider les femmes à avoir une position plus forte pour consolider leurs droits économiques (par exemple,

l'accès à la terre et à l'eau), leurs droits socio-culturels (par exemple, leur position dans le foyer vis-à-vis des hommes), et leurs droits politiques (par exemple, la liberté de fonder des associations et la participation dans les structures de gouvernance).

## 5. Conclusions et recommandations aux gouvernements

« Les investissements fonciers à grande échelle peuvent améliorer certains indicateurs macro-économiques de développement, mais ils peuvent aussi avoir comme conséquence un coût économique et social considérable pour les pays hôtes, et la perte de moyens de subsistance et d'opportunités économiques pour ses citoyens. Une analyse des divers problèmes économiques liés aux investissements fonciers provenant de l'étranger démontre que les opportunités de développement économique sont en fait limitées. »  
– *Revue sur le Commerce et l'Environnement 2013 de la CNUCED*

La vague actuelle d'accaparements de terres ne se cantonne pas à une réaction opportuniste d'investisseurs tentant de profiter de la valeur croissante des terres et des ressources agricoles depuis les crises alimentaires de 2007-2008, mais doit plutôt être interprétée comme l'accélération d'un processus de fond, dans lequel les entreprises, avec l'aide des gouvernements, tentent d'établir leur contrôle sur toutes les étapes du système agricole et alimentaire, souvent aux dépens des petits exploitants<sup>112</sup>.

Cette lutte, qui met en jeu non seulement la terre mais aussi le futur modèle de l'agriculture elle-même, représente une menace immédiate pour le futur de l'agriculture paysanne. Le fait que les droits fonciers dans beaucoup de pays en développement soient fondés sur un mélange de revendications traditionnelles, de pratiques coutumières d'héritage, de droits publics sur la terre, d'usage collectif de la terre, d'arrangements informels de gestion de la terre, et de propriété privée, des millions de personnes à travers le monde risquent de voir leurs moyens de subsistance et leurs modes de vie détruits.

Il est injuste, déraisonnable et immoral de laisser la terre devenir un actif pour de riches entreprises et individus en poussant les populations rurales vulnérables dans la pauvreté

et la faim. Il est politiquement et socialement intolérable que les entreprises, les donateurs et les investisseurs continuent à entreprendre ou à financer des accaparements de terres, et que les gouvernements des pays hôtes continuent à autoriser de telles transactions.

ActionAid affirme la nécessité de mettre immédiatement fin aux accaparements de terres. Il faut poursuivre des approches alternatives de l'investissement agricole, même si elles prennent plus de temps à générer une croissance économique. Pour commencer, une réduction sensible de la pauvreté et une amélioration de la sécurité alimentaire peuvent être atteintes en se concentrant sur les services de formation et l'investissement public, de même que sur la production des aliments de base par les petits exploitants.

À l'échelle de l'exploitation, il existe une abondance de documents montrant que les petits exploitants obtiennent un meilleur rendement par mètre carré que les exploitations commerciales à grande échelle. Au niveau macro-économique aussi, des preuves solides soutiennent l'idée que les fortes inégalités de capital, et surtout de capital foncier, ralentissent la croissance économique. Quasiment tous les pays à faibles revenus qui ont réussi à réduire durablement la pauvreté de leur population ont commencé par améliorer la performance de leurs petites exploitations.

Les investissements agricoles publics et privés doivent être réorientés vers le soutien des pratiques et des technologies agricoles adaptées aux besoins des petits exploitants, et en particulier des femmes. Les mesures spécifiques qui devraient être prises comprennent :

1. Faire preuve d'une **tolérance zéro envers les accaparements de terres, y compris les incitations qui les alimentent** :  
- Les gouvernements du Sud et du Nord doivent **éliminer les incitations fiscales et politiques**

- qui favorisent les accaparements de terres. Il peut s'agir de crédits d'impôts, de subventions, d'exonérations, de quotas sur la production ou la consommation d'agrocarburants, ou de soutien aux agences de crédits transnationaux ou aux partenariats public-privé qui menacent le droit à l'alimentation et/ou le droit légitime de propriété foncière des femmes et des communautés.
- Les gouvernements des pays du Sud doivent **revoir leur participation à des programmes d'investissement public-privé**, tels que la Nouvelle Alliance du G8, et refuser ou se retirer de ceux qui ne promeuvent pas le droit à la terre et à la propriété foncière légitime des femmes et des communautés, ou qui mettent les intérêts du monde des affaires avant ceux des personnes vulnérables.
- Les gouvernements de pays du Nord, les agences donatrices, les Institutions financières internationales, et le secteur privé doivent **s'abstenir de faire pression sur les gouvernements de pays du Sud pour qu'ils fournissent ce genre d'incitations à des investissements fonciers**, que ce soit par le biais de conditions explicites de prêts, de conditions d'investissement, ou de services consultatifs.
- Tout soutien apporté par des donateurs et des IFI pour des investissements dans le secteur public ou privé doit être transparent et pouvoir prouver que les droits fonciers des femmes et des communautés n'ont pas été affectés négativement.
- Les entreprises privées doivent s'engager publiquement à une tolérance zéro envers les accaparements de terres, y compris en refusant les incitations qui les alimentent.

2. Encourager **les investissements en faveur des femmes et des petits exploitants, et s'assurer de leur participation** dans les processus de conception et de prise de décision des programmes, politiques et projets fonciers :  
- Les gouvernements du Sud et du Nord doivent **prendre des engagements et allouer des ressources publiques** pour répondre aux besoins des femmes et des petits exploitants, ce qui inclut l'agriculture durable et résistante au climat, des chaînes de valeur équitables et durables, et un système alimentaire démocratique.

- Les gouvernements du Sud doivent **s'assurer de la participation des femmes et des communautés** dans la conception, l'adoption et la mise en place de **politiques agricoles et d'investissement** qui promeuvent le droit à la nourriture et l'agriculture durable résistante au climat.
- Les gouvernements du Nord **doivent changer l'optique de la Nouvelle Alliance** et des programmes de Partenariats public-privé du même type afin que leur but soit non plus d'encourager les investissements des grandes entreprises qui ont pour résultat l'accaparement des terres, mais plutôt de promouvoir les investissements des petits producteurs alimentaires, en accord avec les Directives sur le foncier du CSA.
- Les agences donatrices et les IFI doivent donner la priorité aux besoins et à **la participation des femmes et des communautés dans la conception et les prises de décisions de tous les projets impliquant l'usage de la terre ou les transactions foncières**.
- Les entreprises privées doivent investir de manière responsable en respectant les droits (y compris les droits fonciers) des femmes et des communautés, en s'assurant que les investissements soient bénéfiques aux petits exploitants et améliorent la sécurité alimentaire, plus particulièrement en **investissant directement** dans le soutien aux petits producteurs, dans l'agriculture résistante au climat et dans des chaînes de valeur équitables.

3. Tous les acteurs doivent abandonner leur participation ou leur soutien à toute transaction foncière de grande envergure qui risquent de violer les principes de la Déclaration de Tirana, jusqu'à la **mise en œuvre satisfaisante de lois et de politiques inspirées par les principes de protection des droits des communautés et des femmes des Directives sur le foncier du CSA et de l'Initiative de Politique Foncière de l'Union Africaine**.
4. Tous les acteurs doivent **s'assurer de la transparence et de la supervision démocratique** des transactions foncières à grande échelle dans les pays en développement, et du fait que des

mesures de protection adéquates et permanentes qui consolident les droits des utilisateurs légitimes de la terre – et surtout des femmes – soient mises en œuvre dans toutes les politiques, dans tous les projets et les programmes fonciers de transaction, d'investissement, ou de développement.

- Les gouvernements des pays du Sud doivent **mettre en place des plateformes multipartites** – représentant tous les utilisateurs légitimes de la terre et des ressources – au niveau national, en mettant les petits exploitants, et plus particulièrement les femmes, aux commandes pour évaluer l'état du foncier. Ces plateformes devront identifier les réformes nécessaires, en coordonner l'adoption et contrôler leur mise en place – ce qui inclut les réformes de redistribution des terres – en accord avec les cadres et axes de travail des Directives sur le foncier du CSA et de l'Initiative de Politique Foncière de l'Union africaine.

- Ils doivent **soumettre toute transaction foncière à grande échelle à un vote parlementaire**, une fois que les communautés auront exprimé leur Accord Préalable, Libre et Éclairé sur la base d'alternatives de développement claires aux transactions foncières à grande échelle.

- Les gouvernements des pays du Nord, les agences donatrices et les IFI doivent aligner tous les accords, politiques, programmes et projets fonciers, commerciaux, et financiers avec les principes des Directives sur le foncier du CSA et **mettre en place des plateformes multipartites afin de consolider ce processus**.

Cela inclut l'adoption de mesures de protection adéquates afin d'assurer une vérification préalable du respect des droits humains, et l'adoption de mesures de consolidation des droits légitimes des utilisateurs de la terre – et en particulier des femmes.

- Les gouvernements des pays du Nord doivent **soutenir le CSA financièrement et politiquement afin qu'il coordonne et qu'il contrôle** toutes les initiatives liées à la mise en œuvre des Directives sur le foncier au niveau global, régional, et national.

- Les entreprises privées doivent **s'engager à respecter les Directives volontaires sur le foncier** et s'assurer que tout soit mis en œuvre pour protéger les droits humains en amont du lancement de toute activité, surtout en respectant

le droit au Consentement préalable, libre et éclairé des communautés.

- Elles doivent s'assurer que les partenariats entre les petits producteurs de produits alimentaires et le secteur privé sont basés sur des termes équitables, afin que les petits producteurs maintiennent **un contrôle sur leurs modes de production et leurs apports, et puissent tendre vers leurs aspirations, sans qu'interfèrent ces entreprises**.

5. **Respecter le droit des femmes, des communautés, et des défenseurs des droits humains à résister aux accaparements de terre** et à revendiquer leurs droits fonciers, leur garantir à cette fin un espace sécurisé et se soumettre au contrôle du projet par des plateformes issues de la société civile.

- Les gouvernements des pays du Sud doivent **revoir et renforcer les politiques et les lois** qui garantissent le droit des femmes et des communautés à résister aux accaparements de terres et à revendiquer leurs droits fonciers. Cela implique la mise en place et en œuvre du Consentement Libre, Préalable et Éclairé des utilisateurs légitimes de la terre et des ressources, le respect des défenseurs des droits humains, et la garantie d'espaces où les femmes et les communautés peuvent faire progresser leur propre programme de développement. Cela implique aussi la **facilitation du contrôle des projets** par des plateformes issues de la société civile.

- Les gouvernements des pays du Nord, les agences donatrices et les IFI doivent soutenir **les initiatives et les mécanismes en faveur des utilisateurs légitimes de la terre et des ressources, et en particulier des femmes, pour prendre en compte et défendre leurs droits**.

- Les entreprises privées **doivent aligner leurs politiques et leurs pratiques d'investissement** sur les priorités établies par les plateformes des femmes et des communautés, et adhérer à la Charte de Finances Responsables d'Eurodad<sup>113</sup>.  
- Elles doivent aussi **se soumettre au contrôle des projets** par des plateformes issues de la société civile.

## Références

1. Le 7 avril 2014, la Land Matrix faisait état d'un total de 1 609 transactions foncières à grande échelle, ce qui représente un total de 60 507 739 hectares, auxquelles s'ajoutent 7 286 341 hectares de transactions rejetées <http://www.landmatrix.org/en/get-the-idea/dynamics-overview/>. Les premières versions de la Land Matrix prenaient en compte des transactions qui n'avaient jamais dépassé le stade de l'annonce dans les médias, ou dont l'ampleur fut fortement diminuée par la suite. En 2013, le projet Land Matrix fut relancé avec des informations plus fiables, vérifiées par recoupement.
2. La Land Matrix définit les transactions à grande échelle comme des transactions qui concernent une surface supérieure à 200 hectares. Elle n'a enregistré que peu de transactions d'une centaine ou de quelques milliers d'hectares. D'après Jayne, le grand nombre des transactions de taille moyenne, entre 5 et 100 hectares, représente aussi une importante menace pour l'avenir des communautés de petits exploitants.
3. [http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/fuel\\_for\\_thought.pdf](http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/fuel_for_thought.pdf)
4. <http://www.actionaid.se/en/2013/09/keep-our-land>
5. [http://www.unep.org/pdf/SmallholderReport\\_WEB.pdf](http://www.unep.org/pdf/SmallholderReport_WEB.pdf)
6. <http://www.ifad.org/media/press/2013/27.htm>
7. ONUAA Focus on Women and Food Security. <http://www.fao.org/focus/e/women/sustin-e.htm>
8. <http://www.unep.org/NEWSCENTRE/default.aspx?DocumentId=2718&ArticleId=9524>
9. Schoneveld, G.C. (2013) The governance of large-scale farmland investments in sub-Saharan Africa: A comparative analysis of the challenges for sustainability. Eburon Publishers, Delft, Pays-Bas.
- Land Coalition, (2012) Ward Anseeuw, Mathieu Boche, Thomas Breu, Markus Giger, Jann Lay, Peter Messerli and Kerstin Nolte. Transnational Land Deals for Agriculture in the Global South.
14. NB: cela prend en compte les transactions n'ayant pas abouti.
15. <http://landmatrix.org/en/get-the-idea/web-transnational-deals/>
16. Voir par exemple la réflexion sur les cas de transactions foncières à grande échelle en faveur d'investisseurs sud-africains en RDC et au Mozambique dans Hall, R. et Paradza, G. (2012), « Foxes guarding the hen-house: the fragmentation of 'the State' in negotiations over land deals in Congo and Mozambique », International Academic Conference on Global Land Grabbing, Land Deal Politics Initiative 17-19 octobre 2012, Cornell, USA
17. Ward Anseeuw et al. (2012) « Transnational land deals for agriculture in the global South – analytical report based on the Land Matrix database » <http://www.landcoalition.org/publications/transnational-land-deals-agriculture-global-south>
18. F. K. Byamugisha (2013) « Securing Africa's Land for Shared Prosperity: A Program to Scale Up Reforms and Investments », Banque Mondiale <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2013/01/17782306/securing-africas-land-shared-prosperity-program-scale-up-reforms-investments>
19. <http://landmatrix.org/en/get-the-idea/web-transnational-deals/>
20. Schaffnit-Chatterjee, C. (2012) « Foreign Investment in Farmland: no low hanging fruit », Deutsche Bank DB Research.



21. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2012/03/arezki.htm> <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2012/03/arezki.htm>
22. Taheripour, F. et Tyner, W. (2013) "Biofuels and Land Use Change: Applying Recent Evidence to Model Estimates" *Applied Sciences* 2013, 3, 14-38. <http://www.mdpi.com/2076-3417/3/1/14/pdf>
23. Fiche technique de la FAO (2012) : «Livestock and Landscapes »
24. <http://www.actionaid.org/eu/what-we-do/biofuels-and-land-grabs>  
<http://www.actionaidusa.org/what-we-do/land-rights-and-biofuels>
25. Oxfam (février 2013) « Les pays à faible gouvernance cibles privilégiées des investisseurs fonciers » <http://www.oxfam.org/fr/cultivons/pressroom/pressrelease/2013-02-07/pays-faible-gouvernance-cibles-privilegiees-investisseurs-fonciers>
26. In July 2003, African states committed to allocate at least 10 per cent of national budgetary resources to agriculture and rural development policy implementation within five years under the Maputo Declaration. In addition, under the framework of the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP), African governments have committed to increasing their annual agricultural growth rates to 6 %. The goal of CAADP is to promote economic growth through agriculture-led development which eliminates hunger, reduces poverty and food insecurity, and enables expansion of exports. The implementation of CAADP focuses on investment in four priority pillars; land and water management, market access, increasing food supply and reducing hunger and improving agricultural research and systems.
27. IAASTD (2009), « Agriculture at the Crossroads »; Van der Ploeg (2013), « Peasants and the Art of Farming »; Netting (1993), « Smallholders, Householders »; Van Donge, J. K., Henley, D. and Lewis, P. (2012), « Tracking Development in South-East Asia and sub-Saharan Africa: The Primacy of Policy », *Development Policy Review*, 30: s5-s24. doi: 10.1111/j.1467-7679.2012.00563.x
28. De Zoysa et Rushini (2013) « The implications of large-scale land acquisitions on small landholder's food security », DPU Working Paper 156. Development Planning Unit, University College, Londres. « <http://www.bartlett.ucl.ac.uk/dpu/publications/dpu/latest/publications/dpu-working-papers/WP156.pdf>
29. Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R., and Keeley, J. (2009) « Land Grab or Development Opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa », ONUAA, IIED, IFAD.
30. <http://farmlandgrab.org/post/view/1955>  
[http://www.actionaid.it/sites/files/actionaid/land\\_grabbing\\_senegal.pdf](http://www.actionaid.it/sites/files/actionaid/land_grabbing_senegal.pdf)  
[http://www.ms.dk/sites/files/actionaid/mellemfolkeligt\\_samvirke\\_adding\\_fuel\\_to\\_the\\_flame\\_2013.pdf](http://www.ms.dk/sites/files/actionaid/mellemfolkeligt_samvirke_adding_fuel_to_the_flame_2013.pdf)
31. <http://www.peuples-solidaires.org/appeलगentsenegal/>
32. Ibid.
33. <http://www.avsf.org/public/posts/643/agricultures-familiales-et-socie-te-s-civiles-face-aux-investissements-dans-les-terres-dans-les-pays-du-sud.pdf>
34. [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_CO\\_NVA\\_Overview\\_FR.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_CO_NVA_Overview_FR.pdf)
35. <http://growafrica.com/francais>
36. Paul et Steinbrecher, (2013) « African Agricultural Growth Corridors and the New Alliance for Food Security and Nutrition: who benefits, who loses? » *Econexus Report*.
37. Ibid.
38. <http://www.trust.org/item/?map=business-backs-agricultural-growth-corridors-in-africa>
39. BAGC Partnership/ AgDevCo « Beira Agricultural Growth Corridor: delivering the potential », Executive Summary
40. Gouvernement tanzanien/ UNDP (2013) « Couloir de Développement Agricole Sud, Projet de Développement », Document du projet. Bureau d'administration régionale du Premier Ministre et du gouvernement local et Programme de développement des Nations Unies (UNDP), Tanzanie.
42. EcoAgriculture Partners (août, 2012 : draft) « A Green Growth Investment Framework for SAGCOT: the SAGCOT Greenprint »
43. <http://www.sagcot.com/our-partners/partnership/>
44. [http://www.eu-un.europa.eu/articles/fr/article\\_13383\\_fr.htm](http://www.eu-un.europa.eu/articles/fr/article_13383_fr.htm)
47. Rapport d'Avancement de la Nouvelle Alliance, Mai 2013.
48. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte D'Ivoire, de l'Ethiopie, du Ghana, du Malawi, du Mozambique, du Nigéria, du Sénégal et de la Tanzanie.
49. Informations obtenues par le World Development Movement en janvier 2014 en vertu de la loi britannique sur la liberté de l'information, et publiées dans: Haigh, C. (2014) « Carving up a Continent: how the UK government is facilitating the corporate takeover of African food systems » (April, 2014) *World Development Movement*.
50. <http://www.oxfamamerica.org/explore/research-publications/smallholders-at-risk/>  
<http://www.reuters.com/article/2013/09/27/us-cargill-colombia-idUSBRE98Q04K20130927>
51. Dominion Farms: <http://farmlandgrab.org/post/view/20085>
52. Karol Boudreaux, (avril 2012) « An assessment of concerns related to land tenure in the SAGCOT Region », Rapport inédit pour USAID-Tanzania
53. Forum des ONG allemandes sur l'Environnement et le Développement (juin 2013). « La Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition en Afrique: l'initiative du G8 est-elle approprié à la lutte contre la pauvreté? »
54. Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition: « Cadre de Coopération avec le Sénégal » (décembre 2013) <https://www.gov.uk/government/publications/the-new-alliance-for-food-security-and-nutrition-senegal-cooperation-framework>
55. Ibid
56. Ibid
57. <http://www.grain.org/fr/article/entries/4664-le-g8-et-l-accaparement-des-terres-en-afrique>
58. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, développe ce point dans un article datant de janvier 2011.
59. Da Vià, E. (Avril, 2011) « The Politics of "Win-Win" Narratives: Land Grabs as Development Opportunity? » Document présenté à la Conférence internationale « Global Land Grabbings », IDS, University of Sussex. <http://www.iss.nl/fileadmin/ASSETS/iss/Documents/Conferencepapers/LDPI/63ElisaDaVia2.pdf>
60. <http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OlbriefWorldBankGroup0.pdf>
61. <http://www.theguardian.com/global-development/2014/mar/31/world-bank-agriculture-project-threatens-food-security>

62. The Oakland Institute (2014) « Willful Blindness : How World Bank's Country Rankings Impoverish Smallholder Farmers »
65. <http://www.aecfafrica.org>
66. Da Vià, (2011) op. cit.
67. Pour en savoir plus, voir <http://www.aecfafrica.org/windows/south-sudan-window/projects/garden-edden-co-ltd>
68. Da Vià, 2011 op. cit
69. [http://www.phatisa.com/The\\_Fund\\_Manager/AAF/Frequently\\_asked\\_questions](http://www.phatisa.com/The_Fund_Manager/AAF/Frequently_asked_questions)
71. Ward Anseeuw et. al. (2012) op. cit.
72. Government of Tanzania (July 2012) Southern Agricultural Couloir de croissance of Tanzania (SAGCOT): Strategic Regional Environmental and Social Assessment Interim Report
73. *ibid.*
74. *ibid.*
75. *ibid.*
76. [www.rightsandresources.org/documents/files/doc\\_6301.pdf](http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_6301.pdf);
77. <http://www.licadho-cambodia.org/pressrelease.php?perm=342>  
<http://www.adhoc-cambodia.org/?p=2776>
78. Par exemple, plusieurs morts furent enregistrés suite à l'expulsion des communautés de la vallée de Polochic, au Guatemala.  
[http://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/feeling\\_the\\_biofuels\\_pressure\\_in\\_guatemala.pdf](http://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/feeling_the_biofuels_pressure_in_guatemala.pdf)
79. <http://www.hrw.org/news/2013/02/01/cambodia-escalating-violence-misuse-courts>
85. Office of the Compliance Advisor/Ombudsman. Honduras / Dinant-01/CAO Vice President Request. [http://www.cao-ombudsman.org/cases/case\\_detail.aspx?id=188](http://www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=188). Case filed April 27 2012. Webpage updated April 22, 2014. (Bureau du Conseiller/médiateur pour la Conformité. Honduras / Dinant-01/ CAO Vice President Request. [http://www.cao-ombudsman.org/cases/case\\_detail.aspx?id=188](http://www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=188). Affaire instruite le 27 avril 2012. Page web mise à jour le 22 avril 2014)
86. Banque mondiale, FAO et FiDa (2009) Gender in Agriculture Sourcebook, p.522. 2009. Gender in agriculture sourcebook. Washington
87. Crabtree-Condor, I. et Casey, L. (2012) « Lay of the Land : improving land governance to stop land grabs », ActionAid  
[http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/lay\\_of\\_the\\_land\\_-\\_improving\\_land\\_governance\\_to\\_stop\\_land\\_grabs\\_low\\_res.pdf](http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/lay_of_the_land_-_improving_land_governance_to_stop_land_grabs_low_res.pdf)
88. Daley, E. (Mars 2011) « Strategies to get gender onto the agenda of the « land grab » debate » International Land Coalition. Policy Brief
89. Paul et Steinbrecher, (2013) op. cit.
90. <http://www.irinnews.org/report/96521/food-land-grabbing-linked-with-hunger>
91. [http://letstalklandtanzania.com/s/download/case\\_studies/Impact%20of%20Biofuel%20Investment%20in%20Kisarawe%20July%202011.pdf](http://letstalklandtanzania.com/s/download/case_studies/Impact%20of%20Biofuel%20Investment%20in%20Kisarawe%20July%202011.pdf)
97. Voir le rapport 2013 de la FAO : « Tendances et impacts des investissements étrangers dans l'agriculture des pays en voie de développement »  
<http://www.fao.org/docrep/017/i3112e/i3112e.pdf> (pour un résumé en français, voir : <http://www.fao.org/economic/est/publications/tendances-et-impacts-des-investissements-etranagers/fr/>)
98. FAO, « Tendances et impacts des investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement – Résultats d'études de cas », 2013, (p.336 du texte anglais « Trends and Impacts of Foreign Investment in Developing Country Agriculture : Evidence from case studies », 2013).
101. <http://www.donorplatform.org/land/on-common-ground.html?Itemid=9>
102. Voir par exemple : Larson et. al. (September 2012) Should African Rural Development Strategies Depend on Smallholder Farms? An Exploration of the Inverse Productivity Hypothesis Policy Research Working Paper 6190. World Bank Development Research Group, Agriculture and Rural Development Team, Washington, DC <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-6190>
103. FAO (2011), « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement », p.vi, <http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f00.htm>
105. L'agriculture durable peut être définie comme étant : « une approche intégrale des systèmes de production de nourriture, de fourrage et de fibres, qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes, et des gens. Elle repose sur des processus écologiques, une biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur des intrants avec des effets secondaires néfastes. Elle combine la tradition, l'innovation et la science de manière à être bénéfique pour l'environnement et à promouvoir des relations équitables et une bonne qualité de vie pour tous les acteurs impliqués. L'idée inhérente à cette définition est que la durabilité ne doit pas s'étendre uniquement au monde entier, mais aussi de manière indéfinie dans le temps, ainsi qu'à tous les organismes vivants, y compris les humains. »  
L'Agriculture résistante au climat est une initiative développée par ActionAid et basée sur les concepts et les pratiques de l'agriculture durable. Elle est portée par un effort visant à intégrer dans notre travail les nouveaux défis présentés par le changement climatique et ses impacts dans les vies des personnes les plus démunies. Elle se base sur une identification des principaux dangers et défis auxquels les communautés locales font face ou sont susceptibles de faire face dans un avenir proche, et sur la conception et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation propres à chaque site, visant à supprimer les points faibles et augmenter la résilience des systèmes agraires de production à petite échelle.  
[http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/exhibition\\_document\\_-\\_final\\_draft.pdf](http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/exhibition_document_-_final_draft.pdf)
106. IAASTD (2008) « Agriculture at a Crossroads : International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development Synthesis Report », Washington, DC.
108. IAASTD (2008) op cit.
109. McKay, B. (June 2012) « A Socially Inclusive Pathway to Food Security : the agroecological alternative », The International Policy Centre for Inclusive Growth. Research brief no. 23.
111. [http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/peoples\\_action\\_in\\_practice\\_p2.pdf](http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/peoples_action_in_practice_p2.pdf)
112. Da Vià, E. (avril, 2011) op. cit.
113. [http://eurodad.org/uploadedfiles/whats\\_new/reports/charter\\_final\\_23-11.pdf](http://eurodad.org/uploadedfiles/whats_new/reports/charter_final_23-11.pdf)



## **Peuples Solidaires / ActionAid France**

La Fédération Peuples Solidaires/Actionaid France soutient les femmes et les hommes qui, partout dans le monde, luttent pour leurs droits économiques, sociaux et culturels. Elle appuie les organisations de la société civile au Sud, mobilise les citoyen-ne-s, informe le public, alerte les médias et fait pression sur les décideurs. Peuples Solidaires/ActionAid France rassemble 60 groupes locaux, 80 000 signataires et est membre du réseau international ActionAid.

Siret: 329 988 901 001 07

Site Internet : **[www.peuples-solidaires.org](http://www.peuples-solidaires.org)**

Tel : **(33) 1 48 58 21 85**

Fax : **(33) 1 48 58 05 28**

Contact : **Katia ROUX**

**[k.roux@peuples-solidaires.org](mailto:k.roux@peuples-solidaires.org)**

Fédération Peuples Solidaires

2B, rue Jules Ferry - 93 100 Montreuil - France

# **actionaid**

## **ActionAid**

ActionAid est un mouvement mondial de personnes qui œuvrent en commun au respect total des droits humains pour toutes et tous et à l'élimination de la pauvreté. Nous sommes convaincus que les gens en situation de pauvreté ont le pouvoir intrinsèque de créer des changements bénéfiques pour eux, leurs familles et leurs communautés. ActionAid est le catalyseur de ces changements.

Site Internet : **[www.actionaid.org](http://www.actionaid.org)**

Tel : **+ 27 11 731 4500**

Fax : **+27 11 880 8082**

Email : **[mailjhb@actionaid.org](mailto:mailjhb@actionaid.org)**

Actionaid International

Postnet Suite 248, Private Bag X31, Saxonwold 2132

Johannesburg, Afrique du Sud

**Hold Up sur les terres** Comment le monde ouvre la voie aux accaparements de terres par les entreprises, ActionAid, Mai 2014